

Rapport annuel 2007

FINANCIÈRE
MONCEY

FINANCIÈRE MONCEY

Rapport annuel 2007

Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2008

Société anonyme au capital de 4 206 033 euros
Siège social : 31-32, quai de Dion-Bouton - 92811 Puteaux Cedex - France
Tél. : +33 (0)1 46 96 44 33 - Fax. : +33 (0)1 46 96 44 22 - www.financiere-moncey.com
RCS Nanterre 562 050 724

Conseil d'administration

au 19 mars 2008

Cédric de Baillencourt

Président du Conseil d'administration

Vincent Bolloré

Marc Bebon

Représentant Bolloré

Hubert Fabri

Comte de Ribes

Représentant Compagnie du Cambodge

Olivier Roussel

François Laroze

Directeur général

Information financière

CÉDRIC DE BAILLIENCOURT

Directeur des participations
et de la communication

Tél. : +33 (0)1 46 96 46 73

Fax : +33 (0)1 46 96 48 76

EMMANUEL FOSSORIER

Responsable de
la communication financière

Tél. : +33 (0)1 46 96 47 85

Fax : +33 (0)1 46 96 42 38

Rapport financier annuel

5	RAPPORT DE GESTION
6	Rapport du Conseil
11	Rapport du Président sur les conditions de préparation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne
14	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne
15	COMPTES CONSOLIDÉS
16	Bilan consolidé
18	Compte de résultat consolidé
19	Variation de la trésorerie consolidée
20	Variation des capitaux propres consolidés
21	Annexe
26	Notes sur le bilan
36	Notes sur le compte de résultat
39	Autres informations
41	Liste des sociétés consolidées
42	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
43	COMPTES SOCIAUX
44	Bilan
45	Compte de résultat
46	Annexe
46	Notes sur le bilan
48	Notes sur le compte de résultat
48	Informations diverses
49	Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
50	Filiales et participations
52	Rapport général des Commissaires aux comptes
53	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
55	RÉSOLUTIONS
56	Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2008
57	AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES
58	Honoraires des contrôleurs légaux des comptes
59	Attestation du rapport financier annuel
59	Document d'information annuel



Rapport de gestion

6	Rapport du Conseil
11	Rapport du Président sur les conditions des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne
14	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne

Rapport de gestion

Rapport du Conseil

Résultats au 31 décembre 2007

COMPTE CONSOLIDÉS

Le résultat net consolidé ressort à 26 millions d'euros contre 21 millions d'euros en 2006 et intègre 24 millions d'euros de résultat des entreprises associées principalement (Société Industrielle et Financière de l'Artois). Les capitaux propres part du Groupe s'établissent à 478 millions d'euros au 31 décembre 2007, après - 81 millions d'euros de mise à la juste valeur des titres contre 544 millions d'euros fin 2006.

COMPTES SOCIAUX

Le résultat net social atteint 20 millions d'euros, contre 11 millions d'euros en 2006 et correspond principalement aux dividendes reçus de la Société Industrielle et Financière de l'Artois.

TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2007, la trésorerie de la Financière Moncey est de 23,7 millions d'euros, contre 11,2 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Participations

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE L'ARTOIS (42,05 %)

Le résultat net consolidé est un gain de 679 millions d'euros, contre un bénéfice de 42,6 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le résultat net social est de 64,4 millions d'euros, contre 48,1 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le Conseil proposera à l'Assemblée générale de verser un dividende net de 206 euros.

La Société Industrielle et Financière de l'Artois détient des participations diverses, dont :

IER (52,11 %)

IER est leader mondial des terminaux d'impression et de lecture permettant le traitement sécurisé des flux de passagers. Il est également l'un des leaders mondiaux dans la fourniture d'équipements de contrôle, de sécurisation de l'accès des piétons et des véhicules dans les immeubles, les réseaux de transports en commun et les infrastructures publiques sensibles.

IER poursuit l'amélioration de son résultat opérationnel qui ressort à - 1,5 million d'euros contre une perte de 4,1 millions d'euros en 2006, et qui intègre 9 millions d'euros de frais de recherche et de développement. Malgré la baisse du chiffre d'affaires de 5 %, impacté notamment par la baisse du dollar, les marges ont été maintenues grâce à d'importantes économies obtenues par des gains de productivité.

Les ventes de terminaux, imprimantes et lecteurs d'embarquement, s'élèvent à 35,4 millions d'euros, en progression de 4 % par rapport à l'exercice précédent et celles de bornes ressortent à 11,7 millions d'euros, contre 17,4 millions d'euros en 2006 en raison d'un ralentissement de l'approvisionnement des grands clients (SNCF, Caisses primaires d'assurance maladie, la Poste). Les activités de services liées aux terminaux et bornes ont réalisé 27,4 millions d'euros de chiffres d'affaires, en diminution de 13,5 % par rapport à l'exercice 2006 qui avait connu une activité exceptionnelle.

Le chiffre d'affaires de l'activité contrôle d'accès est en léger repli à 52,2 millions d'euros en l'absence de grands contrats comme en 2006 (métro de Lyon, métro de Boston), mais bénéficie d'une croissance significative sur une clientèle plus diversifiée.

Les ventes de l'activité Identification Automatique dans la distribution de matériel, de solutions intégrées, de services et de logiciels se sont élevées à 10,1 millions d'euros contre 10,5 millions d'euros en 2006 à périmètre constant tandis que les ventes de produits RFID (*Radio Frequency Identification*) ont connu à nouveau une croissance de 15 % grâce à la mise en service de la troisième ligne de production d'étiquettes radio-fréquence au second semestre 2007.

Affectation du résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 19 745 892,70 euros.

Il vous est proposé d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

Bénéfice de l'exercice	19 745 892,70
Report à nouveau antérieur	7 102 298,02
Bénéfice distribuable	26 848 190,72
Dividende	11 978 050,50
Au compte « Report à nouveau »	14 870 140,22

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 65,50 euros par action au nominal de 23 euros, en augmentation de 25 % par rapport à 2006.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code général des impôts, ou sur option à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu de l'article 117 quater du Code général des impôts et dans les conditions prévues par lui.

Ce dividende sera, selon la procédure applicable aux actions admises en Euroclear, mis en paiement à partir du 16 juin 2008.

Distribution des dividendes au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

	2006	2005	2004
Nombre d'actions	182 871	182 871	182 871
Dividende (en euros)	52,50 ⁽²⁾	42,00 ⁽²⁾	35,00 ⁽¹⁾
Montant distribué (en millions d'euros)	9,6	7,68	6,40

(1) Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2004 était éligible à la réfaction de 50 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

(2) Le dividende à répartir au titre des exercices 2005 et 2006 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

Prescription des dividendes

Le délai légal de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur mise en paiement. Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont reversés à l'État.

Dépenses non déductibles fiscalement

Aucune dépense ou charge non déductible du résultat fiscal en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été engagée par la société.

Renseignements concernant l'actionnariat

Au 31 décembre 2007, le capital de la Financière Moncey était réparti de la façon suivante :

	% du capital
Compagnie du Cambodge	36,69
Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard	26,62
Plantations des Terres Rouges	17,24
Bolloré	15,00
Autres sociétés du Groupe Bolloré	0,25
Total Groupe Bolloré	95,80
Public	4,20
Total	100,00

Le nombre des droits de vote est identique à celui des actions.

Aucun autre actionnaire que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

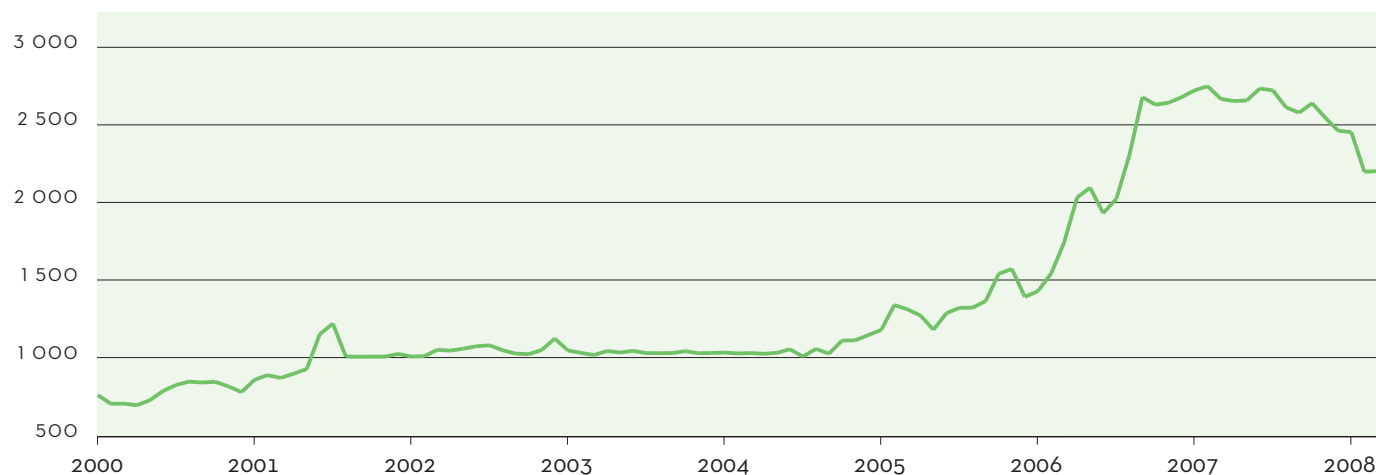
Au 31 décembre 2007, le nombre d'actionnaires inscrits au nominatif pur est de 349, celui inscrit au nominatif administré s'élevant à 341 (source : CM-CIC Securities).

Au 31 décembre 2007, aucune action inscrite au nominatif pur n'était nantie.

Les salariés du Groupe ne détiennent aucun pourcentage du capital de la société au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Évolution du cours de l'action

en euros (moyenne mensuelle)



(en euros)

Cours au 31 décembre 2006	2 828,00
Cours au 31 décembre 2007	2 487,00
Cours au 29 février 2008	2 209,00

Au 29 février 2008, la capitalisation boursière de la Financière Moncey s'élève à 403,96 millions d'euros. Le nombre de titres échangés en 2007 s'élève à 531, et les montants échangés, à 1,36 million d'euros.

Rapport de gestion

Prises de participations

PRISES DE PARTICIPATIONS DIRECTES

Néant.

PRISES DE PARTICIPATIONS INDIRECTES

Néant.

Conseil d'administration

Le Conseil a pris connaissance avec tristesse du décès de Michel Roqueplo. Le Conseil tient à souligner combien les conseils judicieux, l'apport précieux et la présence humaine de Michel Roqueplo ont toujours été appréciés et seront regrettés.

Le Conseil d'administration du 6 décembre 2007 a coopté Cédric de Baillencourt pour la durée restant à couvrir du mandat de Michel Roqueplo, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Il est demandé à l'Assemblée générale de ratifier cette cooptation.

Marc Bebon est nommé représentant de la société Bolloré en remplacement de Cédric de Baillencourt, et François Laroze est nommé Directeur général. Les mandats de Vincent Bolloré et de Bolloré arrivent à expiration à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Nous vous proposons de renouveler leurs mandats respectifs pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du même Code et conclues au cours de l'exercice et des exercices écoulés après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration.

Jetons de présence

Le montant global maximal des jetons de présence pouvant être alloués par le Conseil d'administration à ses membres a été fixé par l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 1999 à la somme de 65 553 euros jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

La répartition des jetons de présence est réalisée, conformément à la décision du Conseil d'administration, à part égale au prorata de la durée de l'exercice des fonctions d'administrateurs.

Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération brute totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social en poste au 31 décembre 2007, par la société, par des sociétés contrôlées par votre société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, ou par la société qui contrôle votre société, au sens du même article :

• Cédric de Baillencourt, Président	
Rémunération fixe	251 956 euros
Rémunération variable	50 000 euros
Jetons de présence	39 333 euros
Avantages en nature	2 777 euros
• Vincent Bolloré, administrateur	
Rémunération	3 420 000 euros
Jetons de présence	44 683 euros
Avantages en nature	2 777 euros
• Hubert Fabri, administrateur	
Jetons de présence	23 650 euros
• François Laroze, Directeur général	
Rémunération fixe	175 378 euros
Rémunération variable	100 000 euros
Avantages en nature	23 685 euros
• Olivier Roussel	
Jetons de présence	19 913 euros
• Bolloré	
Jetons de présence	3 050 euros
• Compagnie du Cambodge	
Jetons de présence	3 050 euros

Aucun contrat de service ne prévoyant l'octroi d'avantages à son terme ne lie les membres du Conseil d'administration à la société ou à une quelconque de ses filiales.

Mandats exercés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

CÉDRIC DE BAILLENCOURT

Président

Date d'entrée en fonction : 6 décembre 2007

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2009

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Vice-Président-directeur général de Financière de l'Odé ;
- Vice-Président-directeur général de Bolloré ;
- Président des Conseils d'administration de Compagnie des Tramways de Rouen, de Financière Moncey et de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard (depuis le 6 décembre 2007) ;
- Président-directeur général de Société Industrielle et Financière de l'Artois (depuis le 6 décembre 2007) ;
- Président de Sofibol, Compagnie de Guénolé, Compagnie de Guilvinec, Financière V, Financière de Beg Meil, Financière de Bréhat, Financière de Quiberon, Financière d'Ouessant, Financière de Loctudy, Financière du Perguet, Financière de Pont-Aven, Imperial Mediterranean, Omnium Bolloré ;
- Gérant de Socarfi, Financière du Loch, Compagnie de Malestroit ;
- Administrateur de Bolloré, Bolloré Participations, Compagnie des Tramways de Rouen, Financière V, Financière Moncey, Omnium Bolloré, Sofibol, Société Industrielle et Financière de l'Artois, Financière de l'Odé, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Compagnie des Glénans ; de Bolloré aux Conseils de Batscap, Havas et Socotab, de Financière V au Conseil de Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA) ; de Plantations des Terres Rouges au Conseil de Compagnie du Cambodge ; de Compagnie du Cambodge au Conseil de surveillance de la Banque Jean-Philippe Hottinguer & Compagnie.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Administrateur de African Investment Company, Arlington Investissements, Carlyle Investissements, Cormoran Participations, Dumbarton Invest, Latham Invest, Forestière Équatoriale, BB Groupe, PTR Finances, Peachtree Invest, Renwick Invest, Sorebol, Swann Investissements et Technifin ;
- Représentant permanent de Sofimap au Conseil de la Société Havraise Africaine de Négoces (Shan).

VINCENT BOLLORÉ

Administrateur

Date d'entrée en fonction : 8 juin 2005^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2007

(le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2008)

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président-directeur général de Bolloré et Bolloré Participations ;
- Président du Conseil d'administration (direction dissociée) de Financière de l'Odé, Direct 8, Matin Plus (précédemment dénommée Compagnie de Bangor), Direct Soir, Havas Média France et Havas ;
- Président de Bolloré Production ;
- Directeur général d'Omnium Bolloré, Financière V, Sofibol ;
- Administrateur de Batscap, Bolloré, Bolloré Participations, Direct 8 (précédemment dénommée Bolloré Média), Compagnie des Glénans, Matin Plus (précédemment dénommée Compagnie de Bangor), Direct Soir, Financière Moncey, Financière de l'Odé, Financière V, Omnium Bolloré, Sofibol et Havas ;
- Membre des Conseils de surveillance de Natixis et de Vallourec (jusqu'au 15 octobre 2007) ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de la Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, de la Société Bordelaise Africaine, de la Compagnie des Tramways de Rouen, d'IER ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge ;
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de FFL Paris ;
- Représentant permanent d'Havas au Conseil de Médiamétrie.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Président de Plantations des Terres Rouges ;
- Président délégué de Nord-Sumatra Investissements ;
- Vice-Président de Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB) et de Bereby Finances ;
- Administrateur de BB Groupe, Centrages, Compagnie Internationale de Cultures, Financière Privée, Liberian Agricultural Company (LAC), Mediobanca, Plantations Nord-Sumatra Ltd, Plantations des Terres Rouges, Red Land Roses, SDV Gabon, SDV Sénégal, Financière du Champ de Mars (ex-Socfin), Socfinaf, Socfinal, Socfinasia, Socfinco, Socfindo, Socfininter, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol) ;
- Administrateur délégué de Nord-Sumatra Investissements ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de SDV Cameroun et de SDV Congo.

HUBERT FABRI

Administrateur

Date d'entrée en fonction : 6 juin 2007^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2009

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Vice-Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ;
- Administrateur de Bolloré, Financière Moncey, Financière de l'Odé, Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), Société Industrielle et Financière de l'Artois, Terres Rouges Consultants ;

- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ;
- Représentant permanent de Financière V au Conseil d'administration de Compagnie des Glénans.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Président du Conseil d'administration de Be-fin, Centrages, Compagnie Internationale de Cultures, Immobilière de la Pépinière, Induservices, Liberian Agricultural Company (LAC), Mopoli, Palmeraies du Cameroun (Palmcam), Financière du Champ de Mars (ex-Socfin), Socfinal, Socfinaf Cy Ltd, Socfinasia, Socfinco, Socfininter, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol) ;
- Vice-Président de Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB) ;
- Administrateur de Forestière Équatoriale, Financière du Champ de Mars, SAFA Cameroun, Nord-Sumatra Investissements, Plantations Nord-Sumatra Ltd, Plantations des Terres Rouges, Mopoli Luxembourg, Socfinde, Socfindo, Terrasia, Okomu Oil Palm Cy ;
- Représentant permanent de PF Représentation aux Conseils de Société des Palmeraies de la Ferme Suisse, Red Lands Roses, Société des Palmeraies du Cameroun (Socapalm).

OLIVIER ROUSSEL

Administrateur

Date d'entrée en fonction : 8 juin 2006^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2008

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président de la société ISTAC SAS ;
- Administrateur de Bolloré, Saga, Financière Moncey, Société Industrielle et Financière de l'Artois, Lozé et Associés.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Administrateur de Bernard Global Loan Investors Ltd.

BOLLORÉ

Représentant permanent : Marc Bebon

Administrateur

Date d'entrée en fonction : 28 septembre 2006 (cooptation)

Fin d'exercice des fonctions : 31 décembre 2007

(le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2008)

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président de Compagnie Saint-Gabriel ;
- Administrateur de Bolloré Média, Euro Média Télévision, Financière de Cézembre, Financière Moncey, MP 42, SFDM, Saga, Société de Culture de Tabacs, Société Française de Production, Vidéo Communication France, Direct Soir, Havas, IER.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Administrateur de Comarine.

COMPAGNIE DU CAMBODGE

Représentant permanent : Comte de Ribes

Administrateur

Date d'entrée en fonction : 6 juin 2007^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2009

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Membre du Conseil de surveillance de Banque Jean-Philippe Hottinguer et Compagnie (HR Banque) ;
- Administrateur de Compagnie des Tramways de Rouen, Financière Moncey, Rivaud Innovation, IER, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Société Bordelaise Africaine, Société Industrielle et Financière de l'Artois.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Administrateur de SAFA Cameroun, Société Havraise Africaine de Négoces (Shan)^(R).

Rapport de gestion

FRANÇOIS LAROZE

Directeur général

Date d'entrée en fonction : 6 décembre 2007

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2009

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Directeur général de Financière Moncey ;
- Président de Socfrance ;
- Administrateur d'Havas Média France ;
- Représentant permanent de Financière Arnil au Conseil de Financière de Cézembre, de Financière de Cézembre au Conseil de MP 42, de Saga aux Conseils de Saga Congo et Saga Investissement, de SDV Afrique au Conseil de Socopao SA, de la Société Navale de l'Ouest (SNO) au Conseil de Société Navale Caennaise (SNC).

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Directeur général de Hombard Publishing BV ;
- Administrateur des sociétés SDV-Saga Côte d'Ivoire, Delmas España Maritima SA, Emacom, Internacional de Desarrollo Portuarios SA, Isamar, Movimientos Portuarios Internacionales SA, Operativa Internacional Porturia SA, Participaciones e Inversiones, Participaciones Ibero Internacional, Puertos Development International SA, Progosa Investment SA, Sorebol SA, SDV Sénégal, SNO Investments Ltd, SNO Lines Ltd, Elder Dempster Lines UK.

Tableau des délégations en cours de validité

(article L. 225-100 du Code de commerce)

Exercice clos le 31 décembre 2007

Autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des **obligations subordonnées ou non ou des bons de souscription d'obligations de même type**

Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2003 : autorisation jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 200 000 000 d'euros.
Validité de l'autorisation : 5 ans à compter de la date de l'Assemblée générale ordinaire
(jusqu'au 4 juin 2008)

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration **en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**

Assemblée générale mixte du 6 juin 2007 (9^e résolution) : les augmentations de capital ne pourront dépasser 1 400 000 euros.
Le montant nominal des valeurs constituant des titres d'emprunt ne pourra excéder 200 000 000 d'euros
Validité de l'autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire **(jusqu'au 6 août 2009)**

Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration **à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital**

Assemblée générale mixte du 6 juin 2007 (10^e résolution) : validité de l'autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire **(jusqu'au 6 août 2009)**

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration **en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres**

Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007 (11^e résolution) : les augmentations de capital ne pourront dépasser 1 400 000 euros.
Validité de l'autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire **(jusqu'au 6 août 2009)**

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration **en vue d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés**

Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007 (12^e résolution) : 1 % du capital.
Validité de l'autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire **(jusqu'au 6 août 2009)**

État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Néant.

Le Conseil d'administration

Rapport du Président sur les conditions de préparation des travaux du Conseil, sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société et sur les éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général

En application de l'article L. 225-37 alinéa 4 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte aux actionnaires dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différentes directions des divisions opérationnelles et des services centraux du Groupe. Ces travaux ont été conduits en particulier par les départements des affaires juridiques et d'audit interne du Groupe, sous la supervision et la coordination de la Direction financière et de la Direction de la communication financière. Les règles de contrôle interne du Groupe s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de consolidation des comptes.

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Les statuts ne prévoient pas de règle particulière de convocation du Conseil.

Afin de permettre à un nombre maximal d'administrateurs d'assister aux séances du Conseil d'administration, les dates prévisionnelles de réunion sont fixées plusieurs mois à l'avance, et les modifications éventuelles de date font l'objet de concertations pour permettre la présence effective du plus grand nombre d'administrateurs.

Cette manière de procéder donne des résultats appréciables puisqu'on constate que le taux de présence aux réunions du Conseil d'administration est élevé.

Ainsi, le Conseil s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice, les 22 mars, 6 juin, 27 septembre 2007 et 6 décembre 2007, étant précisé que le taux de présence s'est élevé respectivement à 100 %, 67 %, 100 % et 57 % au cours de ces séances.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède en outre aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Une quinzaine de jours avant la réunion du Conseil, une convocation à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente est adressée aux administrateurs afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil. Le Conseil peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Pour chaque Conseil, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque administrateur, qui peut se faire communiquer toute information complémentaire jugée utile.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs à partir d'une information complète et avec le souci de centrer les échanges sur les questions importantes, notamment d'ordre stratégique.

Le Conseil d'administration, en séance du 27 septembre 2007, a été appelé à procéder à une évaluation de son fonctionnement et de ses méthodes de travail.

Cette dernière a été menée dans la perspective de trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Concernant les résultats de l'évaluation, les administrateurs ont porté un jugement positif sur les modalités de fonctionnement du Conseil.

S'agissant de la préparation et des débats des questions importantes, les administrateurs ont porté une appréciation favorable sur l'information mise à leur disposition et qui permet une analyse de l'ensemble des questions qui sont examinées.

La composition du Conseil permet la réunion de compétences reconnues, notamment industrielles, financières et bancaires, qui s'expriment de façon permanente et apportent une contribution de grande qualité lors des débats et des prises de décisions.

Le montant global maximal des jetons de présence pouvant être alloués par le Conseil d'administration à ses membres a été fixé par l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 1999 à la somme de 65 553 euros jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Le Conseil du 27 septembre 2007 a décidé que la répartition de jetons de présence sera réalisée, à part égale, au prorata de la durée de l'exercice des fonctions d'administrateurs.

Le Conseil est présidé par Cédric de Bailliencourt, Président. En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, aucune limitation n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général, François Laroze.

Définition et objectifs en matière de contrôle interne

La société ayant une activité de holding, le contrôle interne s'étend à toutes les sociétés contrôlées, notamment les sociétés cotées et celles ayant une incidence significative sur les comptes consolidés du fait de leur intégration dans le périmètre de consolidation.

Le Groupe Financière Moncey est inclus dans le Groupe Bolloré ; les procédures de contrôle interne s'appliquant à la société Financière Moncey et à ses filiales sont donc principalement celles de Bolloré.

Le cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers publié en janvier 2007 définit le contrôle interne comme un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Selon ce cadre, le contrôle interne recouvre les composantes suivantes :

- une organisation appropriée comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, sur des procédures ou modes opératoires, sur des outils ou pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un système visant à recenser, à analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus, et conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- une surveillance permanente portant sur le dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Le Groupe Financière Moncey s'est appuyé sur le cadre de référence pour la rédaction de ce rapport.

Rapport de gestion

Un système de contrôle interne adapté aux spécificités des organisations du Groupe

CONTEXTE GÉNÉRAL DU CONTRÔLE INTERNE

Le système de contrôle interne de Financière Moncey repose sur les principes suivants :

La séparation des fonctions

Garante de l'indépendance du contrôle, une dissociation des fonctions opérationnelles et financières a été mise en place à chaque niveau du Groupe.

Les fonctions financières des entités assurent l'exhaustivité et la fiabilité des informations. Régulièrement, l'intégralité de ces données est transmise aux dirigeants et aux fonctions centrales (ressources humaines, juridique, finance...).

Des filiales autonomes et responsables

Le Groupe est organisé en divisions opérationnelles qui, en raison de la diversité de leurs activités, bénéficient d'une large autonomie dans leur gestion. Elles sont responsables de :

- la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne adapté à leurs spécificités ;
- l'optimisation de leurs opérations et performances financières ;
- la protection de leurs actifs ;
- la gestion de leurs risques.

Ce système de délégation permet de responsabiliser les entités et d'assurer l'adéquation entre leurs pratiques et le cadre juridique de leur pays d'implantation.

Un support et un contrôle communs à l'ensemble des sociétés du Groupe

Le Groupe établit un référentiel de procédures comptables, financières et de contrôle, d'application obligatoire, directement accessible par les divisions opérationnelles sur l'intranet.

Le département d'audit interne évalue régulièrement le dispositif de contrôle des entités et leur suggère les propositions d'évolution les mieux adaptées.

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LEURS MISSIONS

Les modalités du contrôle interne s'exercent par :

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration veille à l'efficacité du dispositif de contrôle interne tel que défini et mis en œuvre par la Direction générale. Si besoin, le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et vérifications qu'il juge appropriées.

La Direction générale

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi d'un dispositif de contrôle interne adapté et efficace. En cas de défaillance du dispositif, elle veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

Le comité mensuel de résultat

Chaque division, pour l'ensemble de son périmètre, présente mensuellement à la Direction générale du Groupe et aux fonctions centrales (ressources humaines, juridique, finance...) les indicateurs opérationnels et financiers de son activité, ainsi que l'analyse de leur évolution par rapport aux objectifs approuvés par la Direction générale.

Les organes d'administration des filiales

Dans chaque filiale du Groupe, l'organe d'administration examine la stratégie et les orientations de la société proposées par la Direction générale, veille à leur mise en œuvre, fixe les objectifs opérationnels, ajuste les ressources et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque mandataire reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les directions des filiales

Elles appliquent les orientations des organes d'administration au sein de chaque filiale. Assistées de leur service de contrôle de gestion, elles s'assurent de l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. Elles reportent à la fois à leur organe d'administration et aux comités de direction.

L'audit interne Groupe

Le Groupe dispose d'un département d'audit interne intervenant sur l'ensemble des entités du périmètre.

Ses missions reposent sur un plan annuel construit avec les divisions et la Direction générale, basé sur l'évaluation des risques propres à chaque filiale et un contrôle cyclique de l'ensemble du périmètre. Ce programme comporte des missions de revue systématique des risques financiers et opérationnels, un suivi de missions précédentes et de mise en application des recommandations formulées, ainsi que des interventions plus ciblées en fonction des besoins exprimés par les divisions ou la Direction générale. Il vise à couvrir en priorité les risques les plus sensibles et à assurer la revue des principaux autres risques à moyen terme pour l'ensemble des entités du Groupe. Les auditeurs bénéficient de formations internes aux métiers des divisions afin de mieux maîtriser les spécificités opérationnelles de chacune d'elles. L'audit a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toutes préconisations pour l'améliorer, dans le champ couvert par ses missions. Les rapports d'audit sont destinés aux sociétés auditées, aux divisions auxquelles elles sont rattachées et aux Directions financières et générales du Groupe.

Les Commissaires aux comptes

Dans le cadre de leur mandat de revue et de certification des comptes annuels et selon leurs normes professionnelles, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne. À ce titre, ils conduisent des interventions intérimaires sur l'appréciation des modes opératoires des différents cycles d'audit retenus. Ils garantissent la correcte application des principes comptables applicables, dans le souci de produire une information fidèle et précise. Ils communiquent une synthèse annuelle des conclusions de leurs travaux à la Direction financière et à la Direction générale du Groupe.

Les comptes de Financière Moncey sont certifiés conjointement par le cabinet Constantin Associés, représenté par Thierry Quéron, et AEG Finances, représenté par Philippe Bailly (titulaires). Tous deux ont été nommés pour six ans par l'Assemblée générale du 9 juin 2004.

Description du processus de contrôle interne

CONFORMITÉ DES PRATIQUES AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

Les directions fonctionnelles du Groupe permettent au Groupe Financière Moncey :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- d'être informé en temps utile des modifications qui leur sont apportées ;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

APPLICATION DES INSTRUCTIONS ET ORIENTATIONS FIXÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE

La Direction générale fixe les objectifs et orientations du Groupe et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs. À cet égard, le processus budgétaire du Groupe constitue un engagement fort de la part des entités vis-à-vis de la Direction générale :

- au cours du quatrième trimestre, chaque division opérationnelle établit, sur la base des orientations stratégiques fixées par la Direction générale, un budget détaillant les perspectives de résultat et de génération de trésorerie, ainsi que les principaux indicateurs permettant de mesurer les performances opérationnelles ;
- une fois validé par la Direction générale, ce budget, mensualisé, sert de référentiel au contrôle budgétaire. Une analyse des écarts entre cette projection budgétaire et le résultat mensuel est réalisée, chaque mois, au cours des comités de résultat réunissant la Direction générale du Groupe, les directions de division et les directions fonctionnelles du Groupe (ressources humaines, juridique, finance).

LE BON FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS INTERNES DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT CEUX CONCOURANT À LA SAUVEGARDE DE SES ACTIFS

La Direction des systèmes d'information a mis en place des procédures de sauvegarde et de sécurité permettant d'assurer la qualité et la sûreté de l'exploitation y compris en cas de problème majeur.

Le processus de suivi des investissements, mené conjointement par la Direction des achats, la Direction du contrôle de gestion et la Direction des assurances, concourt à un suivi précis des actifs corporels du Groupe et à une sauvegarde de leur valeur d'utilité au travers de couvertures d'assurance appropriées.

Bien que décentralisé dans les divisions opérationnelles, le suivi des comptes clients fait l'objet d'un reporting mensuel à la Direction financière du Groupe, chargée de recenser les principaux risques de recouvrement sur clients et de mettre en place, avec les divisions, les actions correctives.

Le suivi de la trésorerie du Groupe est assuré par :

- la transmission quotidienne des performances de trésorerie des divisions ;
- l'actualisation mensuelle des prévisions de trésorerie du Groupe ;
- l'optimisation des risques liés aux taux de change et taux d'intérêt (étudiée au sein du comité des risques qui se réunit trimestriellement sous l'autorité de la Direction financière) ;
- la disponibilité, auprès des partenaires financiers, d'en-cours de crédit à court, moyen et long terme.

LA FIABILITÉ ET LA PONCTUALITÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le processus d'élaboration des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle ; ils sont vérifiés par les Commissaires aux comptes dans le cadre d'un examen limité au 30 juin et d'un audit complet au 31 décembre qui portent à la fois sur les comptes sociaux des entités du périmètre et sur les comptes consolidés. Une fois arrêtés par le Conseil d'administration, ils donnent lieu à publication.

Le Groupe s'appuie sur les éléments suivants pour la consolidation des comptes :

- le service de consolidation du Groupe, garant de l'homogénéité et du suivi des traitements pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation de l'entité consolidante ;
- le strict respect des normes comptables en vigueur liées aux opérations de consolidation ;
- l'utilisation d'un outil informatique de renom, développé en 2005 et régulièrement maintenu pour s'adapter aux nouvelles technologies de transmission d'informations, garantissant des processus sécurisés de remontée d'informations et une homogénéité de présentation des agrégats comptables ;
- la décentralisation d'une partie des retraitements de consolidation au niveau même des divisions opérationnelles ou des sociétés, permettant de positionner les traitements comptables au plus près des flux opérationnels.

Le processus du reporting financier

Les services trésorerie et contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net. Au sein de chaque division, les éléments du reporting financier sont validés par la Direction générale et communiqués sous la responsabilité de la Direction financière.

Les informations sont présentées sous un format standardisé respectant les règles et normes de consolidation et facilitant ainsi la comparaison avec les éléments consolidés semestriels et annuels. Elles font l'objet de rapports spécifiques transmis à la Direction générale du Groupe.

Les reportings financiers mensuels sont complétés par des exercices de révision budgétaire en cours d'année afin d'ajuster les objectifs annuels en fonction des données les plus récentes.

LA PRÉVENTION ET LA MAÎTRISE DES RISQUES

La gestion des risques

Les litiges et risques sont suivis par chaque entité qui rend compte à sa division en fonction de leur matérialité. Par ailleurs, la Direction juridique ainsi que la Direction des assurances, en ce qui concerne la gestion des sinistres, fournissent leur assistance pour tout contentieux important, ainsi que pour tout projet de contrat ayant une incidence financière significative.

Mise en place d'une cartographie des risques sur l'ensemble des métiers du Groupe

Afin de mieux évaluer et contrôler les risques inhérents au fonctionnement de chaque entité, une démarche globale de cartographie des risques a été initiée en 2005 par la Direction financière du Groupe avec l'aide d'un conseil extérieur.

Ce processus s'est étendu à l'ensemble des métiers du Groupe permettant ainsi de constituer une cartographie consolidée. Au niveau de chaque division, des « propriétaires » de risques ont été nommés pour chaque risque prioritaire. Ces propriétaires de risques ont pour mission d'actualiser régulièrement la connaissance des risques identifiés et de déployer des plans d'actions appropriés permettant de réduire l'exposition à ces risques. La cartographie des risques est destinée à être mise à jour régulièrement et les risques « opérationnels » sont traités dans le cadre du comité des risques.

Un renforcement régulier du système de contrôle interne

Plusieurs actions de renforcement du contrôle interne ont été initiées, conduites ou poursuivies.

CODE DE DÉONTOLOGIE

Le Groupe a élaboré une Charte d'Éthique, que chaque division a adaptée à ses propres activités et à son propre environnement. La Charte d'Éthique est remise à l'ensemble des nouveaux collaborateurs.

LISTE D'INITIÉS

Le Groupe met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tiers en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans un but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers.

MANUEL DE PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Les principales procédures financières mais aussi administratives et juridiques sont regroupées dans un manuel disponible sur un intranet pour permettre la diffusion et la gestion du cadre normatif défini par le Groupe. La mise à jour de ce manuel a été poursuivie au cours de l'année 2007.

LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La Direction de l'audit, en coordination avec le secrétariat général, adresse chaque année un questionnaire aux différentes entités sur les actions de développement durable dans les domaines du social et de l'environnement. L'analyse des réponses permet de recenser les réalisations et d'identifier les actions nouvelles à mettre en œuvre dans le cadre des objectifs fixés par le Groupe.

Au titre de l'environnement, un réseau de référents des filiales se réunit au siège du Groupe afin de mettre en commun les compétences et de s'assurer de la bonne application des réglementations française et internationale. Ce groupe de travail a également vocation à définir un programme de formation pour les intervenants de terrain.

15 avril 2008
Cédric de Baillencourt
Président

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Financière Moncey pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Financière Moncey et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 16 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

Constantin Associés
Thierry Quéron

AEG Finances
Philippe Bailly

Comptes consolidés

16	Bilan consolidé
18	Compte de résultat consolidé
19	Variation de la trésorerie consolidée
20	Variation des capitaux propres consolidés
21	Principes comptables note 1
25	Principales variations de périmètre note 2
25	Comparabilité des comptes note 3
26	Notes sur le bilan notes 4 à 25
36	Notes sur le compte de résultat notes 26 à 30
39	Autres informations notes 31 à 40
41	Liste des sociétés consolidées note 41
42	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Comptes consolidés

Bilan consolidé

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
Goodwill		0	0	0
Immobilisations incorporelles		0	0	0
Immobilisations corporelles		0	0	0
Titres mis en équivalence	8	282 701	352 827	181 736
Autres actifs financiers	9	172 798	181 039	131 853
Impôts différés	30	8	8	8
Autres actifs		0	0	0
Actifs non courants		455 507	533 874	313 597
Stocks et en-cours		0	0	0
Clients et autres débiteurs	12-13	0	2	0
Impôts courants	12-14	0	15	93
Autres actifs courants	12-15	12	11	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12-16	30 855	18 445	16 217
Actifs courants		30 867	18 473	16 311
Total actif		486 374	552 347	329 908

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
Capital		4 206	4 206	4 206
Primes liées au capital		4 490	4 490	4 490
Réserves consolidées		469 646	534 954	312 032
Capitaux propres part du Groupe		478 342	543 650	320 728
Intérêts minoritaires		7 218	7 412	6 879
Capitaux propres	17	485 560	551 062	327 607
Dettes financières à long terme		0	0	0
Provisions pour avantages au personnel	19	66	73	79
Autres provisions	18	21	21	21
Impôts différés	30	5	4	0
Autres passifs	20-22	0	0	1 061
Passifs non courants		92	98	1 161
Dettes financières à court terme	16-20-21	0	50	2
Provisions (part à moins d'un an)		0	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	20-23	109	55	65
Impôts courants	20-24	613	1 081	1 068
Autres passifs	20-25	0	0	5
Passifs courants		723	1 186	1 140
Total passif		486 374	552 347	329 908

Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)		Notes	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires			0	0	0
Achats et charges externes	28		(415)	(363)	(330)
Frais de personnel	28		(4)	(10)	(4)
Amortissements et provisions	28		7	6	6
Autres produits et charges opérationnels	28		3	(42)	3
Résultat opérationnel	28		(409)	(409)	(325)
Coût net du financement			993	498	323
Autres produits et charges financiers	29		2 073	381	220
Résultat financier	29		3 066	879	543
Part dans le résultat net des entreprises associées	8		23 981	20 945	4 563
Impôts sur les résultats	30		(813)	(174)	(145)
Résultat net consolidé			25 825	21 240	4 636
Résultat net consolidé part du Groupe			25 737	21 177	4 595
Intérêts minoritaires			88	63	41
RÉSULTAT PAR ACTION					
(en milliers d'euros)			2007	2006	2005
Nombre moyen pondéré de titres en circulation			182 871	182 871	182 871
Résultat net part du Groupe par action (en euros)			140,7	115,8	25,0
Nombre de titres émis au 31 décembre			182 871	182 871	182 871
Total nombre de titres émis et potentiels			182 871	182 871	182 871
Résultat net part du Groupe dilué par action (en euros)			140,7	115,8	25,0

Variation de la trésorerie consolidée

(en milliers d'euros)

	2007	2006	2005
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net part du Groupe	25 737	21 177	4 595
Part des intérêts minoritaires	88	63	41
Résultat net consolidé	25 825	21 240	4 636
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :			
- élimination des amortissements et provisions	573	(74)	18
- élimination de la variation des impôts différés	0	4	0
- autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité	(23 981)	(21 011)	(4 563)
- élimination des plus ou moins-values de cession	(1 552)	67	(44)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	18 471	10 746	8 916
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(398)	(996)	(199)
- dont stocks et en-cours	0	0	0
- dont dettes	(414)	(1 058)	(126)
- dont créances	16	62	(73)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	18 938	9 974	8 764
Flux d'investissement			
Décaissements liés à des acquisitions :			
- immobilisations corporelles	0	0	0
- immobilisations incorporelles	0	0	0
- titres et autres immobilisations financières	0	0	0
Encaissements liés à des cessions :			
- immobilisations corporelles	0	0	0
- immobilisations incorporelles	0	0	0
- titres	3 267	0	44
- autres immobilisations financières	0	0	0
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	0	0	(687)
Flux nets de trésorerie sur investissements	3 267	0	(643)
Flux de financement			
Décaissements :			
- dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(9 602)	(7 680)	(6 359)
- dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(143)	(114)	(95)
- remboursements des dettes financières	0	0	0
Encaissements :			
- augmentation des capitaux propres	0	0	0
- subventions d'investissements (augmentation des autres fonds propres)	0	0	0
- augmentation des dettes financières	0	0	0
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement	(9 745)	(7 794)	(6 454)
Incidence des variations de cours des devises	0	0	0
Incidence des reclassements en activité destinée à la vente	0	0	0
Variation de la trésorerie	12 460	2 180	1 667
Trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾	18 395	16 215	14 548
Trésorerie à la clôture ⁽¹⁾	30 855	18 395	16 215

(1) Voir note 16.

Comptes consolidés

Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Juste valeur IAS 32-39	Réserves	Capitaux propres Groupe	Intérêts Minoritaires	Total
Capitaux propres au 01/01/2005 IFRS	4 206	4 490	103 280	131 094	243 070	5 795	248 865
Variation des réserves de conversion				(6)	(6)	0	(6)
Augmentation de capital de la société mère							
Dividendes distribués				(6 400)	(6 400)	(95)	(6 495)
Variation de périmètre					0	513	513
Titres de l'entreprise consolidante (variation)							
Variation de réserves consolidées liées à l'autocontrôle							
Variation de juste valeur des instruments financiers			79 470		79 470	625	80 095
Résultat de l'exercice				4 595	4 595	41	4 636
Capitaux propres au 31/12/2005	4 206	4 490	182 750	129 283	320 729	6 879	327 608
Variation des réserves de conversion				(14)	(14)	0	(14)
Augmentation de capital de la société mère							
Dividendes distribués				(7 680)	(7 680)	(114)	(7 794)
Variation de périmètre					0	(531)	(531)
Titres de l'entreprise consolidante (variation)							
Variation des réserves consolidées liées à l'autocontrôle							
Variation de juste valeur des instruments financiers			209 438		209 438	1 115	210 553
Résultat de l'exercice				21 177	21 177	63	21 240
Capitaux propres au 31/12/2006	4 206	4 490	392 188	142 766	543 650	7 412	551 062
Variation des réserves de conversion				(19)	(19)	0	(19)
Augmentation de capital de la société mère							
Dividendes distribués				(9 602)	(9 602)	(143)	(9 745)
Variation de périmètre							
Titres de l'entreprise consolidante (variation)							
Variation des réserves consolidées liées à l'autocontrôle							
Variation de juste valeur des instruments financiers			(81 481)		(81 481)	(138)	(81 619)
Autres				57	57	0	57
Résultat de l'exercice				25 737	25 737	87	25 824
Capitaux propres au 31/12/2007	4 206	4 490	310 707	158 939	478 342	7 218	485 560

Annexe aux comptes consolidés

NOTE 1 – Principes comptables

A – FAITS MARQUANTS

Néant.

B – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

B.1 – Informations relatives à l'entreprise

Financière Moncey est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social se situe au 31-32, quai de Dion-Bouton, 92811 Puteaux. La société est cotée à Paris.

En date du 19 mars 2008, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés du Groupe Financière de Moncey (« le Groupe ») au 31 décembre 2007. Ceux-ci ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 6 juin 2008.

B.2 – Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2007 sont établis conformément au référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2007. Ce référentiel comprend les normes comptables internationales et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC) et par son prédécesseur, le Standard Interpretation Committee (SIC).

Les premiers comptes publiés selon le référentiel IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

B.3 – Normes utilisées

Normes et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2007

• IFRS 7 « INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS » ET IAS 1 « AMENDEMENT RELATIF AUX INFORMATIONS PORTANT SUR LE CAPITAL »
Le Groupe a appliqué dans ses comptes la norme IFRS 7 et l'amendement d'IAS 1 résultant de la norme IFRS 7, à compter du 1^{er} janvier 2007. Ces textes ne modifient pas les traitements comptables appliqués aux instruments financiers, et leur application n'a donc eu aucune influence sur les états financiers du Groupe. L'information à fournir par catégorie d'instruments financiers ainsi que les précisions requises sur la gestion des risques et du capital de l'entreprise figurent dans les notes relatives aux instruments financiers et au capital de la présente note annexe.

• IFRIC 7 « MODALITÉS PRATIQUES DE RETRAITEMENT DES ÉTATS FINANCIERS SELON IAS 29 "INFORMATION FINANCIÈRE DANS LES ÉCONOMIES HYPERINFLATIONNISTES" »
Le Groupe a appliqué l'interprétation IFRIC 7 à compter du 1^{er} janvier 2007. L'application de cette interprétation n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés de l'exercice 2007.

• IFRIC 10 « INFORMATION FINANCIÈRE INTERMÉDIAIRE ET DÉPRÉCIATION »
Cette interprétation, qui précise qu'on ne peut reprendre une dépréciation constatée lors d'un arrêté intermédiaire antérieur sur un goodwill ou un instrument de capitaux propres ou un actif financier enregistré au coût, a été appliquée par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2007 et n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007.

Les deux interprétations suivantes, IFRIC 8 et IFRIC 9, apportent des clarifications sur la façon d'appliquer les normes IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » et IAS 39 « Instruments financiers ». Le Groupe n'a pas identifié de situation en cours où ces précisions viendraient à s'appliquer.

• IFRIC 8 « CHAMP D'APPLICATION D'IFRS 2 "PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS" »

L'interprétation IFRIC 8 précise que toute transaction donnant lieu à remise d'instruments de capitaux propres ou à paiement dont le montant dépend de la valeur d'un instrument de capitaux propres de l'entité doit être comptabilisée en application de la norme IFRS 2. Elle est applicable à compter du 1^{er} janvier 2007.

• IFRIC 9 « RÉEXAMEN DES DÉRIVÉS INCORPORÉS »

Cette interprétation, en vigueur à compter de 2007, précise les conditions dans lesquelles la valorisation d'un dérivé incorporé peut être revue postérieurement à son évaluation initiale.

Normes et interprétation d'application obligatoire postérieurement au 1^{er} janvier 2008

Les états financiers du Groupe au 31 décembre 2007 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2007 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2008 et postérieurement, qu'elles soient ou non adoptées par l'Union européenne à la date de publication des comptes 2007.

• RÉVISIONS D'IFRS 3 « REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES »

Cette norme révisée entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009. Elle revoit les modalités de comptabilisation des regroupements d'entreprises et des variations d'intérêts dans les filiales après obtention du contrôle.

• IFRS 8 « SEGMENTS OPÉRATIONNELS »

Cette norme, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009, prévoit de présenter l'information sectorielle sur la base de la présentation utilisée en interne par le management.

• AMENDEMENT DE LA NORME IAS 23 « COÛTS D'EMPRUNTS »

Cet amendement sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Il prévoit la suppression de l'option de comptabilisation en charges des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, ou la construction d'un actif qualifié, c'est-à-dire nécessitant une longue période de préparation avant d'être utilisé ou vendu. Ces coûts devront être comptabilisés comme une composante du coût de l'actif.

• AMENDEMENT DE LA NORME IAS 1 « PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS »

Cet amendement, applicable au 1^{er} janvier 2009, vise à uniformiser les informations fournies dans les états financiers des entités, et introduit la notion de « résultat global ».

• INTERPRÉTATION IFRIC 12 « CONTRATS DE CONCESSION »

Néant.

• IFRIC 11 « ACTIONS PROPRES ET TRANSACTIONS INTRAGROUPE » précise en particulier le traitement comptable à appliquer lorsque les salariés d'un sous-groupe se voient attribuer des actions de la société mère. Cette interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} mars 2007.

• IFRIC 13 « PROGRAMMES DE FIDÉLISATION CLIENTS » traite de la comptabilisation des avantages offerts par une entité à ses clients lors de la vente d'un bien ou d'un service offrant le droit à ce client d'obtenir des biens ou des services gratuitement ou à prix réduit. Cette interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2008.

• IFRIC 14 « ACTIFS DE RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES ET OBLIGATION DE FINANCEMENT MINIMUM » traite de la comptabilisation des actifs de couverture des régimes de retraite. Cette interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008.

Le Groupe a commencé l'examen de ces nouveaux textes et estime, à ce stade, que leur adoption ne devrait pas avoir d'impact significatif sur ses comptes consolidés.

• IFRIC 3 « DROIT D'ÉMISSION DES GAZ À EFFET DE SERRE »

Compte tenu du retrait par l'IASB de son interprétation IFRIC « Droits d'émission » et des incertitudes de comptabilisation qui en résultent, le Groupe n'a comptabilisé aucune incidence des quotas d'émission de CO₂.

Comptes consolidés

B.4 – Modalités de première application des IFRS

En tant que premier adoptant des IFRS, le Groupe a retenu les options de première application suivantes, prévues par IFRS 1 :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'ont pas été retraités ;
- le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition aux IFRS a été considéré comme nul ;
- le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, sur les avantages au personnel, a été imputé sur les capitaux propres ;
- les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations ;
- seuls les plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1^{er} janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

B.5 – Méthodes de consolidation

1. Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires, la situation nette ou le total du bilan sont supérieurs à 2 millions d'euros.

2. Opérations intragroupe

OPÉRATIONS N'AFFECTANT PAS LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés :

- dans leur totalité entre les sociétés consolidées par intégration globale ;
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible de l'entreprise contrôlée conjointement en cas de transactions effectuées :
 - entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
 - entre deux entreprises intégrées proportionnellement.

OPÉRATIONS AFFECTANT LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée :

- à 100 % pour les sociétés consolidées par intégration globale ;
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible dans les cas suivants en cas de transactions effectuées :
 - entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
 - entre deux entreprises intégrées proportionnellement,
 - entre une société mise en équivalence et une société intégrée globalement soit proportionnellement.

3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice, et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en « Autres produits et charges financiers » au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique « Écarts de conversion dans les capitaux propres ».

Le résultat de change issu de la conversion des éléments contributifs du besoin en fonds de roulement est imputé en résultat opérationnel.

5. Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe utilise la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments doivent être finalisées dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Une évaluation provisoire est fournie lors des clôtures de comptes intervenant dans ce délai. La différence constatée entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition constitue le goodwill.

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément de l'écart d'acquisition s'ils sont identifiables, c'est-à-dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupements d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

6. Comptabilisation des variations de pourcentage d'intérêt de participations consolidées sans changement de méthode de consolidation

• ACQUISITION D'INTÉRÊTS COMPLÉMENTAIRES DANS UNE ENTITÉ CONSOLIDÉE
En l'absence de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS, le Groupe continue d'appliquer la méthode retenue selon le référentiel français, et constate en goodwill la différence entre le prix d'acquisition des intérêts minoritaires et la quote-part de situation nette acquise.

• DIMINUTION DU POURCENTAGE D'INTÉRÊT DANS UNE FILIALE CONSOLIDÉE SANS MODIFICATION DE LA MÉTHODE DE CONSOLIDATION

En l'absence de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS, le Groupe continue d'appliquer la méthode retenue selon le référentiel français, et comptabilise en résultat l'écart entre le prix de cession des titres et la quote-part de situation nette cédée.

7. Transfert interne de titres consolidés avec variation du pourcentage d'intérêt

En l'absence de disposition spécifique, le Groupe a appliqué le traitement comptable suivant : les titres des entités intégrées sont remis en valeur historique et les résultats internes sont éliminés. L'effet de la variation des intérêts détenus est reflété directement dans les capitaux propres part du Groupe en contrepartie des intérêts minoritaires, sans impact sur le total des capitaux propres.

B.6 - Règles et méthodes d'évaluation

1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation de certains montants qui figurent dans les comptes, notamment pour les chapitres suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations ;
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur ;
- la valorisation des paiements en actions (IFRS 2) ;
- l'estimation de produits à recevoir ou de charges à payer.

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés.

2. Chiffre d'affaires

Néant.

3. Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels le Groupe intervient en tant que preneur sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

En application de l'interprétation IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un contrat comporte une location », le Groupe revoit les contrats de fournitures de prestations de biens et de services afin de déterminer si ces contrats octroient également à l'acheteur un droit d'usage de certains actifs. Les équipements ainsi identifiés sont comptabilisés comme décrits dans ce paragraphe en application de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Les paiements relatifs à ces actifs sont isolés du total des paiements relatifs au contrat.

Les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les charges de loyer, en vertu d'un contrat de location simple, sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

4. Contrats de concession

Néant.

5. Coût net du financement

Le coût comprend les charges d'intérêt sur la dette ainsi que les intérêts perçus sur placements de trésorerie et les variations de valeur des dérivés afférents aux risques de taux.

6. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat des cessions de titres, le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

7. Impôts sur les résultats

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, sauf si l'impôt différé est généré par un goodwill dont l'amortissement n'est pas déductible, ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales, sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Le Groupe reconnaît de manière systématique un impôt différé sur le retraitement des actifs et passifs liés aux contrats de location-financement.

8. Goodwill

Néant.

9. Immobilisations incorporelles

Néant.

10. Immobilisations corporelles

Néant.

11. Dépréciations d'actifs non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des goodwill), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque Unité Génératrice de Trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

La note 4 résume les hypothèses retenues pour les principaux secteurs du Groupe.

12. Titres des sociétés mises en équivalence

Les participations dans les sociétés associées sont comptabilisées selon IAS 28 à compter de l'acquisition de l'influence notable. Toute différence entre le coût de la participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de la société associée est comptabilisée selon IFRS 3. Le goodwill ainsi déterminé est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Comptes consolidés

L'application de la norme IAS 28 nécessite le suivi, à chaque clôture, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés. Il se traduit par la prise en compte, dans la quote-part de résultat revenant au Groupe Financière Moncey, d'un amortissement des actifs amortissables identifiés sur la base de leur juste valeur à la date d'acquisition et d'un ajustement au titre des éventuelles pertes de valeur comptabilisées par l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (voir supra).

13. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les actifs disponibles à la vente, des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat et la part à plus d'un an des prêts, créances, dépôts et obligations. Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement des titres de participation de sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours moyen de Bourse du dernier mois de l'exercice.

La juste valeur des titres non cotés est déterminée sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur d'actifs sous-jacents.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles sont transférées en résultat au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative et/ou durable, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation durable, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat. Les actifs à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les actifs de transaction à long terme, principalement des instruments financiers dérivés. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées en résultat financier à chaque clôture.

La catégorie « Prêts, créances, dépôts et obligations » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances et les obligations. Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite « du taux d'intérêt effectif ».

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

14. Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables. Le coût est calculé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

15. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Les créances clients sont provisionnées sur une base individuelle, en tenant compte de l'âge de la créance et des informations externes permettant d'évaluer la santé financière du créancier.

16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » se compose des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ce poste inclut les disponibilités sans risque de non-transférabilité ainsi que les valeurs mobilières de placement réalisables à moins de trois mois. Les soldes créditeurs de banques sont constatés dans les passifs financiers courants.

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie. Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

17. Titres d'autocontrôle

Néant.

18. Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

Les provisions pour obligations contractuelles correspondent principalement à la remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concessions. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisé annuellement pour tenir compte des programmes de dépenses.

19. Paiements en actions

Néant.

20. Engagements envers le personnel

• AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont évalués par des actuaires indépendants suivant la méthode des unités de crédit projetées. Des évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme passif ou actif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé. Un coût des services passés est constaté lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis aux ayants droit dès l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge (ou en profit, selon le sens).

Si ces droits ne sont pas acquis aux ayants droit au moment de l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, les coûts des services passés sont comptabilisés en charges, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis aux ayants droit.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Seule la part de gains et pertes actuarielles excédant 10 % du plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice est comptabilisée en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel du régime concerné (méthode du « corridor »).

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier, le rendement attendu des actifs, le coût des services passés, les écarts actuariels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime.

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les montants des paiements futurs des avantages du personnel sont basés sur des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis actualisés en utilisant un taux moyen de 4,45 % au 31 décembre 2007 (3,85 % au 31 décembre 2006). Le montant net de la période, qui correspond à la somme du coût des services rendus, de l'effet de l'actualisation sous déduction de la rentabilité attendue des actifs du régime est comptabilisé en frais de personnel.

• AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les autres avantages du personnel sont provisionnés au bilan. Ils comprennent les engagements relatifs aux médailles du travail ainsi que la couverture des frais médicaux dans certaines filiales.

Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées.

21. Emprunts et dettes financières

Les passifs financiers comprennent principalement les emprunts, dettes financières et concours bancaires courants. La part à moins d'un an des passifs financiers est comptabilisée en passifs financiers courants. Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des passifs financiers de transactions qui sont maintenus en juste valeur avec une contrepartie au compte de résultat.

Les créances cédées à des tiers par le biais de contrats de mobilisations de créances commerciales sont maintenues dans le poste clients lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est conservé par le Groupe.

22. Engagement d'achat d'intérêts minoritaires

Néant.

23. Information sectorielle

L'activité de Financière Moncey et de son unique filiale intégrée globalement étant une activité de portefeuille, la présentation sectorielle n'apporte pas d'information pertinente.

NOTE 2 – Principales variations de périmètre

EXERCICE 2007

La société Techni-conseil a été absorbée par IER Graphic sur le second semestre 2007.

EXERCICE 2006

Au 31 décembre 2006, Rivaud Loisirs Communication a été déconsolidée en raison de sa faible activité, le Groupe ne détenant pas une influence notable sur cette société.

EXERCICE 2005

IER Nordic AB a été liquidée au mois de décembre.

NOTE 3 – Comparabilité des comptes

Aux variations de périmètre de consolidation près et compte tenu de reclassements mineurs entre les postes constituant les résultats opérationnels, les comptes de l'exercice 2007 sont comparables à ceux des exercices 2006 et 2005.

Comptes consolidés

Notes sur le bilan

NOTE 4 – Goodwill

Néant.

NOTE 5 – Immobilisations incorporelles

Néant.

NOTE 6 – Immobilisations corporelles

Néant.

NOTE 7 – Contrats de location

Néant.

NOTE 8 – Titres mis en équivalence

(en milliers d'euros)

Au 31 décembre 2005	181 736
Variation du périmètre de consolidation	(529)
Quote-part de résultat (voir analyse résultat ci-dessous)	20 945
Autres mouvements ⁽¹⁾	150 675
Au 31 décembre 2006	352 827
Variation du périmètre de consolidation	0
Quote-part de résultat (voir analyse résultat ci-dessous)	23 981
Autres mouvements ⁽¹⁾	(94 107)
Au 31 décembre 2007	282 701

(1) dont :	2007	2006
Distribution de dividendes	(18 471)	(10 746)
Écarts de conversion	(19)	(14)
Variation juste valeur	(75 673)	161 435
Autres	56	0
Total	(94 107)	150 675

VALEUR DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

	Au 31/12/2007		Au 31/12/2006		Au 31/12/2005	
	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence
(en milliers d'euros)						
Société Industrielle et Financière de l'Artois	24 673	276 804	22 093	346 121	5 641	172 864
IER	(108)	3 797	(1 320)	3 868	(1 669)	5 200
Rivaud Innovation	(757)	1 817	9	2 573	494	2 564
Socarfi	173	283	163	265	97	1 108
Total	23 981	282 701	20 945	352 827	4 563	181 736

ÉVALUATION DES TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Conformément à la norme IAS 28, la valeur des participations mises en équivalence a été évaluée et testée à la clôture des comptes 2007. Aucune dépréciation n'est apparue nécessaire à l'issue des tests réalisés.

NOTE 9 – Autres actifs financiers

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007			Au 31/12/2006			Au 31/12/2005		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Actifs disponibles à la vente	184 326	(11 528)	172 798	191 987	(10 948)	181 039	142 869	(11 016)	131 853
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	184 326	(11 528)	172 798	191 987	(10 948)	181 039	142 869	(11 016)	131 853

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006 Valeur nette	Acquisitions	Cessions	Variation juste valeur	Dépréciation constatée en résultat	Autres mouvements	Au 31/12/2007 Valeur nette
Actifs disponibles à la vente	181 039	0	(1 695)	(5 946)	(600)	0	172 798
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	0	0	0	0	0	0	0
Total	181 039	0	(1 695)	(5 946)	(600)	0	172 798

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005 Valeur nette	Acquisitions	Cessions	Variation juste valeur	Dépréciation constatée en résultat	Autres mouvements	Au 31/12/2006 Valeur nette
Actifs disponibles à la vente	131 853	0	70	49 118	(2)	0	181 039
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	0	0	0	0	0	0	0
Total	131 853	0	70	49 118	(2)	0	181 039

DÉTAIL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Sociétés (en milliers d'euros)	Au 31/12/2007		Au 31/12/2006		Au 31/12/2005	
	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable
Financière V ⁽¹⁾	12,18 %	49 563	12,18 %	51 494	12,18 %	35 862
Financière de l'Odét ⁽²⁾	4,18 %	84 920	4,18 %	86 027	4,18 %	65 133
Omnium Bolloré ⁽¹⁾	17,10 %	35 821	17,10 %	37 188	17,10 %	26 137
Financière du Champ de Mars	0,00 %	0	0,98 %	3 254	0,98 %	1 713
Socphipard	4,87 %	1 531	4,87 %	2 131	4,87 %	2 061
Autres titres (aucun montant individuel significatif)		963		945		947
Total		172 798		181 039		131 853

(1) Financière V, Omnium Bolloré : le Groupe détient directement et indirectement des participations dans Omnium Bolloré et Financière V, holdings intermédiaires de contrôle du Groupe Bolloré. Ces titres ont été valorisés par transparence à partir des valeurs d'équivalence calculées en fonction de la quote-part de capitaux propres consolidés du groupe Financière de l'Odét et par transparence des cours de Bourse de Financière de l'Odét et de Bolloré.

(2) La valorisation des titres est faite au cours de Bourse de décembre 2007 pour les sociétés cotées.

Comptes consolidés

NOTE 10 – Autres actifs non courants

Néant.

NOTE 11 – Stocks et en-cours

Néant.

NOTE 12 – Échéancier des créances

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2007	À moins de 1 an	À plus de 1 an	Provisions 31/12/2007	Valeur nette au 31/12/2007
Actifs non courants					
Autres actifs non courants	0	0	0	0	0
Actifs courants					
Clients et autres débiteurs	0	0	0	0	0
Impôts courants	0	0	0	0	0
Autres actifs courants	12	12	0	0	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 855	30 855	0	0	30 855

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2006	À moins de 1 an	À plus de 1 an	Provisions 31/12/2006	Valeur nette au 31/12/2006
Actifs non courants					
Autres actifs non courants	0	0	0	0	0
Actifs courants					
Clients et autres débiteurs	2	2	0	0	2
Impôts courants	15	15	0	0	15
Autres actifs courants	11	11	0	0	11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 445	18 445	0	0	18 445

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2005	À moins de 1 an	À plus de 1 an	Provisions 31/12/2005	Valeur nette au 31/12/2005
Actifs non courants					
Autres actifs non courants	0	0	0	0	0
Actifs courants					
Clients et autres débiteurs	0	0	0	0	0
Impôts courants	93	93	0	0	93
Autres actifs courants	1	1	0	0	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 217	16 217	0	0	16 217

NOTE 13 – Clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007			Au 31/12/2006			Au 31/12/2005		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sociales et fiscales d'exploitation à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fournisseurs débiteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes courants actifs à moins d'un an	0	0	0	2	0	2	0	0	0
Autres créances d'exploitation à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres créances	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	2	0	2	0	0	0

NOTE 14 – Impôt courant actif

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007			Au 31/12/2006			Au 31/12/2005		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Impôt courant actif	0	0	0	15	0	15	93	0	93
Total	0	0	0	15	0	15	93	0	93

NOTE 15 – Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007			Au 31/12/2006			Au 31/12/2005		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Prêts, créances et obligations à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs à la juste valeur en résultat à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes de régularisation court terme	12	0	12	11	0	11	1	0	1
Total	12	0	12	11	0	11	1	0	1

NOTE 16 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007			Au 31/12/2006			Au 31/12/2005		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	12	0	12	0	0	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement liquides	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions de trésorerie – actif	30 843	0	30 843	18 445	0	18 445	16 217	0	16 217
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 855	0	30 855	18 445	0	18 445	16 217	0	16 217
Conventions de trésorerie – passif	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Concours bancaires courants	0	0	0	(50)	0	(50)	(2)	0	(2)
Trésorerie nette	30 855	0	30 855	18 395	0	18 395	16 215	0	16 215

NOTE 17 – Capitaux propres

Au 31 décembre 2007, le capital social de Financière Moncey s'élève à 4 206 000 euros, divisés en 182 871 actions ordinaires d'un nominal de 23 euros chacune.

ÉVOLUTION DU CAPITAL

Aucune évolution du capital de la société mère n'a été constatée durant l'exercice 2007.

GESTION DU CAPITAL SOCIAL

Les événements affectant ou pouvant affecter le capital social de Financière Moncey sont soumis à l'acceptation préalable de l'Assemblée générale des actionnaires, ainsi que les distributions de dividendes.

Le Groupe suit en particulier l'évolution du ratio endettement net/capitaux propres totaux.

L'endettement net utilisé comprend les emprunts et dettes financières à court et long terme nets de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que des dérivés actifs (voir note 21 « Passif financier et endettement financier net »).

Les capitaux propres utilisés sont ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers.

Comptes consolidés

(en milliers d'euros)

	2007	2006	2005
Résultat par action			
Résultat net part du Groupe des activités totales, utilisé pour le calcul du résultat par action – de base	25 737	21 177	4 595
Résultat net part du Groupe des activités totales, utilisé pour le calcul du résultat par action – dilué	25 737	21 177	4 595
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies, utilisé pour le calcul du résultat par action – de base	25 737	21 177	4 595
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies, utilisé pour le calcul du résultat par action – dilué	25 737	21 177	4 595
Nombre de titres émis au 31 décembre	2007	2006	2005
Nombre de titres émis	182 871	182 871	182 871
Nombre de titres d'autocontrôle	0	0	0
Nombre de titres en circulation	182 871	182 871	182 871
Plan d'options de souscription d'actions	0	0	0
Nombre de titres émis et potentiels	182 871	182 871	182 871
Nombre moyen pondéré de titres en circulation – de base	182 871	182 871	182 871
Nombre moyen pondéré de titres dilutifs résultant de l'exercice d'options de souscription	0	0	0
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels – après dilution	182 871	182 871	182 871

NOTE 18 – Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Variations de périmètre		Variations de périmètre	Augmen- tations	Diminutions		Autres	Variations de change	Au 31/12/2007
		Entrées	Sorties			Avec utilisation	Sans utilisation			
Total provisions à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques filiales	21	0	0	0	0	0	0	0	0	21
Total autres provisions	21	0	0	0	0	0	0	0	0	21
Total	21	0	0	0	0	0	0	0	0	21

IMPACT (NET DES CHARGES ENCOURUES) AU COMPTE DE RÉSULTAT EN 2007

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans utilisation	Autres	Impact net
Résultat opérationnel	0	0	0	0	0
Résultat financier	0	0	0	0	0
Charge d'impôt	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0

PASSIF ÉVENTUEL

Le Groupe n'a aucun litige significatif en cours avec l'administration fiscale.

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005	Variations de périmètre		Variations de périmètre	Augmen- tations	Diminutions		Autres	Au 31/12/2006
		Entrées	Sorties			Avec utilisation	Sans utilisation		
Total provisions à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques filiales	21	0	0	0	0	0	0	0	21
Total autres provisions	21	0	0	0	0	0	0	0	21
Total	21	0	0	0	0	0	0	0	21

IMPACT (NET DES CHARGES ENCOURUES) AU COMPTE DE RÉSULTAT EN 2006

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans utilisation	Autres	Impact net
Résultat opérationnel	0	0	0	0	0
Résultat financier	0	0	0	0	0
Charge d'impôt	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0

NOTE 19 – Engagements envers le personnel

ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007			Au 31/12/2006			Au 31/12/2005		
	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total
Valeur actualisée des obligations non financées	80	0	80	86	0	86	86	0	86
Écarts actuariels non comptabilisés	(14)	0	(14)	(13)	0	(13)	(7)	0	(7)
Actifs du régime	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant net au bilan des engagements envers le personnel	66	0	66	73	0	73	79	0	79

COMPOSANTES DE LA CHARGE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007			Au 31/12/2006			Au 31/12/2005		
	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total
Coût des services rendus	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêt	(3)	0	(3)	(3)	0	(3)	(4)	0	(4)
Rendement attendu des actifs du régime	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant des gains et pertes actuariels reconnus dans l'année	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts des engagements envers le personnel	(3)	0	(3)	(3)	0	(3)	(4)	0	(4)

MOUVEMENTS SUR LE PASSIF/ACTIF NET COMPTABILISÉS AU BILAN

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007			Au 31/12/2006			Au 31/12/2005		
	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total
Au 1^{er} janvier	73	0	73	79	0	79	85	0	85
Augmentation	3	0	3	3	0	3	4	0	4
Diminution	(10)	0	(10)	(9)	0	(9)	(10)	0	(10)
Écarts de conversion	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre	66	0	66	73	0	73	79	0	79

Comptes consolidés

HYPOTHÈSES D'ÉVALUATION

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Hypothèses	2007	2006	2005
Taux d'actualisation	4,45 %	3,85 %	3,50 %
Rendement attendu des actifs	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Augmentation des salaires	2,10 %	2,10 %	2,10 %
Augmentation des retraites	1,60 %	1,00 %	1,00 %
Augmentation du coût des dépenses de santé	3,70 %	2,50 %	2,50 %
Durée résiduelle	18 ans	18 ans	18 ans

Selon les réglementations et usages en vigueur dans les pays, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel. Un engagement est dès lors calculé selon une méthode d'évaluation actuarielle (unités de crédit projetées) et reflété par une provision au bilan ou par un engagement hors bilan.

Les hypothèses actuarielles principales (taux d'actualisation et d'inflation) sont homogénéisées pour l'ensemble des pays où le Groupe est implanté. Les autres hypothèses (table de mortalité, taux de progression des salaires, taux de rotation) varient selon les pays où ces avantages sont octroyés. Pour les régimes de retraite, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges en respectant la règle dite « du corridor » (les pertes et gains excédant 10 % du maximum entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs financiers sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne d'activité).

NOTE 20 – Échéancier des dettes

Au 31 décembre 2007
(en milliers d'euros)

	Total 2007	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	0	0	0	0
Total dettes financières (a + b + c)	0	0	0	0
Passifs non courants				
Autres provisions	21	0	21	0
Autres passifs non courants	0	0	0	0
Dettes des passifs courants				
Provisions (part à moins d'un an)	0	0	0	0
Fournisseurs et autres créiteurs	109	109	0	0
Impôts courants passifs	613	613	0	0
Autres passifs courants	0	0	0	0

Au 31 décembre 2006

(en milliers d'euros)

	Total 2006	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	50	50	0	0
Total dettes financières (a + b + c)	50	50	0	0
Passifs non courants				
Autres provisions	21	0	21	0
Autres passifs non courants	0	0	0	0
Dettes des passifs courants				
Provisions (part à moins d'un an)	0	0	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	55	55	0	0
Impôts courants passifs	1 081	1 081	0	0
Autres passifs courants	0	0	0	0

Au 31 décembre 2005

(en milliers d'euros)

	Total 2005	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	2	2	0	0
Total dettes financières (a + b + c)	2	2	0	0
Passifs non courants				
Autres provisions	21	0	21	0
Autres passifs non courants	1 061	0	1 061	0
Dettes des passifs courants				
Provisions (part à moins d'un an)	0	0	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	65	65	0	0
Impôts courants passifs	1 068	1 068	0	0
Autres passifs courants	5	5	0	0

NOTE 21 – Passif financier et endettement financier net**ENDETTEMENT FINANCIER NET**

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	0	50	2
Passifs à la juste valeur en résultat			
Endettement financier brut	0	50	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	(30 855)	(18 445)	(16 217)
Actifs en juste valeur en résultat, dont :	0	0	0
– dérivés actifs non courants ⁽²⁾	0	0	0
– dérivés actifs courants ⁽³⁾	0	0	0
Endettement financier net	(30 855)	(18 395)	(16 215)

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie – Voir note 16.

(2) Inclus dans le poste « Autres actifs financiers » – Voir note 9.

(3) Inclus dans le poste « Autres actifs courants » – Voir note 15.

Comptes consolidés

Selon la devise
(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2007				Au 31/12/2006				Au 31/12/2005			
	Total	Euros	Dollars	Autres devises	Total	Euros	Dollars	Autres devises	Total	Euros	Dollars	Autres devises
Autres emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	50	50	0	0	2	2	0	0
Total dettes financières	0	0	0	0	50	50	0	0	2	2	0	0

Selon le taux
(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2007			Au 31/12/2006			Au 31/12/2005		
	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable
Autres emprunts et dettes assimilées	0	0	0	50	50	0	2	0	2
Total dettes financières	0	0	0	50	50	0	2	0	2

NOTE 22 – Autres passifs non courants

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2006	Variations de périmètre		Variations nettes	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
		Entrées	Sorties				
Dettes fournisseurs à plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Dettes fiscales et sociales à plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes d'exploitation à plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Autres passifs non courants	0	0	0	0	0	0	0
Comptes de régularisation à long terme	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2005	Variations de périmètre		Variations nettes	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2006
		Entrées	Sorties				
Dettes fournisseurs à plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Dettes fiscales et sociales à plus d'un an	1 061	0	0	(77)	0	(984)	0
Autres dettes d'exploitation à plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Autres passifs non courants	0	0	0	0	0	0	0
Comptes de régularisation à long terme	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 061	0	0	(77)	0	(984)	0

NOTE 23 – Fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Variations de périmètre		Variations nettes	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
		Entrées	Sorties				
Dettes fournisseurs à moins d'un an	55	0	0	54	0	0	109
Dettes sociales et fiscales d'exploitation à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Clients créditeurs	0	0	0	0	0	0	0
Comptes courants passifs à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes d'exploitation à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes	0	0	0	0	0	0	0
Total	55	0	0	54	0	0	109

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005	Variations de périmètre		Variations nettes	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2006
		Entrées	Sorties				
Dettes fournisseurs à moins d'un an	65	0	0	(10)	0	0	55
Dettes sociales et fiscales d'exploitation à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Clients créditeurs	0	0	0	0	0	0	0
Comptes courants passifs à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes d'exploitation à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes	0	0	0	0	0	0	0
Total	65	0	0	(10)	0	0	55

NOTE 24 – Impôts courants passifs

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Variations de périmètre		Variations nettes	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
		Entrées	Sorties				
Impôts courants passifs	1 081	0	0	(468)	0	0	613

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005	Variations de périmètre		Variations nettes	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2006
		Entrées	Sorties				
Impôts courants passifs	1 068	0	0	(971)	0	984	1 081

NOTE 25 – Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Variations de périmètre		Variations nettes	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
		Entrées	Sorties				
Produits constatés d'avance à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes et comptes de régularisation courants	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005	Variations de périmètre		Variations nettes	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2006
		Entrées	Sorties				
Produits constatés d'avance à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes et comptes de régularisation courants	5	0	0	0	0	(5)	0
Total	5	0	0	0	0	(5)	0

Comptes consolidés

Notes sur le compte de résultat

NOTE 26 – Informations sectorielles des activités poursuivies

VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'activité de Financière Moncey et de son unique filiale intégrée globalement étant une activité de portefeuille, la présentation sectorielle n'apporte pas d'information pertinente.

NOTE 27 – Principales évolutions à périmètre et taux de change constants

(en milliers d'euros)	2007	Variations de périmètre	Variations de change	2007 Périmètre et change constants	2006	2005
Chiffre d'affaires	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	(409)	0	0	(409)	(409)	(325)
Résultat financier	3 066	0	0	3 066	879	543

Aucune évolution de périmètre n'a été constatée en 2006 et en 2007.

NOTE 28 – Résultat opérationnel

L'analyse du résultat opérationnel par nature de produits et charges est la suivante :

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	0	0	0
Achats et charges externes	(415)	(363)	(330)
Locations et charges locatives	0	0	0
Frais de personnel	(4)	(10)	(4)
Dotations aux amortissements et aux provisions	7	6	6
Plus ou moins-value sur cessions d'actifs non financiers	0	0	0
Pertes et gains de change nets	0	0	0
Pertes et bénéfices attribués	0	0	0
Autres charges opérationnelles	(6)	(50)	(5)
Autres produits opérationnels	9	8	8
Résultat opérationnel	(409)	(409)	(325)

NOTE 29 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Coût net du financement			
Revenus des créances financières	993	498	323
Autres produits et charges financiers			
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement	1 101	310	201
Produit net de cession des titres et des valeurs mobilières de placement	1 552	0	0
Provisions sur titres et valeurs mobilières de placement	(580)	68	(24)
Autres (net)	0	3	43
Total	2 073	381	220
Résultat financier	3 066	879	543

NOTE 30 – Impôts sur les bénéfices

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Impôts exigibles	(813)	(170)	(145)
Report en arrière des déficits	0	0	0
Économie d'impôt due aux intégrations fiscales	0	0	0
Sous-total impôts sur les bénéfices	(813)	(170)	(145)
Impôts sur les distributions	0	0	0
Impôts différés nets	0	(4)	0
Sous-total impôts différés	0	(4)	0
Total	(813)	(174)	(145)

RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Résultat net consolidé	25 825	21 241	4 636
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(23 981)	(20 945)	(4 563)
Charge (produit) d'impôt	813	174	145
Résultat avant impôt	2 657	470	218
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %	34,93 %
Profit (charge) théorique d'impôt	(915)	(162)	(76)
Rapprochement			
Différences permanentes	72	(123)	0
Plus-values non imposées au taux courant	0	0	0
Impôt différé	(2)	(4)	0
Crédit d'impôts	0	0	0
Différences dues aux taux d'impôts des sociétés étrangères	0	0	0
Autres	32	115	(69)
Produit (charge) réel d'impôt	(813)	(174)	(145)

Le taux d'impôt utilisé pour la rationalisation de la charge d'impôt correspond au taux d'impôt global auquel est taxée la société mère.

Comptes consolidés

ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

(en milliers d'euros)

	2007	2006	2005
Autres retraitements	8	8	8
Actifs d'impôts différés	8	8	8
Autres retraitements	(5)	(4)	0
Passifs d'impôts différés	(5)	(4)	0
Impôts différés nets	3	4	8

REPORTS DÉFICITAIRES NON ACTIVÉS

Néant.

ÉVOLUTION AU 31 DÉCEMBRE 2007

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2006	Variations de périmètre		Variations nettes	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
		Entrées	Sorties				
Impôts différés - actif	8	0	0	0	0	0	8
Impôts différés - passif	4	0	0	0	0	1	5

ÉVOLUTION AU 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2005	Variations de périmètre		Variations nettes	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2006
		Entrées	Sorties				
Impôts différés - actif	8	0	0	0	0	0	8
Impôts différés - passif	0	0	0	4	0	0	4

Autres informations

NOTE 31 – Effectifs moyens

Néant.

NOTE 32 – Rémunération des dirigeants

(en milliers d'euros)

	2007	2006	2005
Avantages à court terme	21	18	18
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0
Avantages à long terme	0	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0	0
Païement en actions	0	0	0

Les montants indiqués ci-dessus sont ceux versés au cours de l'exercice aux membres du Conseil d'administration et aux mandataires sociaux.

NOTE 33 – Transactions avec les entreprises liées

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec des sociétés non consolidées qui ont un lien capitalistique direct ou indirect avec le Groupe.

(en milliers d'euros)

	2007	2006	2005
Convention de trésorerie et comptes courants actifs	30 843	18 447	16 213
Convention de trésorerie et comptes courants passifs	0	0	0
Clients et autres débiteurs	0	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	(13)	(7)	0
Chiffre d'affaires	0	0	0
Achats et charges externes	(142)	(134)	(5)

NOTE 34 – Engagements donnés

Néant.

NOTE 35 – Engagements reçus

Néant.

NOTE 36 – Autres engagements financiers

Néant.

NOTE 37 – Engagements hors bilan réciproques

Néant.

NOTE 38 – Informations sur les instruments financiers

Néant.

NOTE 39 – Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Comptes consolidés

NOTE 40 – Impact de l'application des normes IAS 32-39

(en milliers d'euros)	Bilan consolidé avec IAS 32-39	IAS 32-39 au 01/01/2007	Variation de l'exercice	IAS 32-39 au 31/12/2007	Bilan consolidé sans IAS 32-39
Actif					
Goodwill	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
Titres mis en équivalence	282 701	260 672	(75 673)	184 999	97 702
Autres actifs financiers	172 798	144 649	(5 946)	138 703	34 095
Impôts différés	8	0	0	0	8
Autres actifs	0	0	0	0	0
Actifs non courants	455 507	405 321	(81 619)	323 702	131 805
Stocks et en-cours	0	0	0	0	0
Clients et autres débiteurs	0	0	0	0	0
Impôts courants	0	0	0	0	0
Autres actifs courants	12	0	0	0	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 855	0	0	0	30 855
Actifs destinés à la vente	0	0	0	0	0
Actifs courants	30 867	0	0	0	30 867
Total actif	486 374	405 321	(81 619)	323 702	162 672
Passif					
Capital	4 206	0	0	0	4 206
Primes liées au capital	4 490	0	0	0	4 490
Réserves consolidées	469 646	251 339	69 569	320 908	148 738
Capitaux propres part du Groupe	478 342	251 339	69 569	320 908	157 434
Intérêts minoritaires	7 218	153 982	(151 188)	2 794	4 424
Capitaux propres	485 560	405 321	(81 619)	323 702	161 858
Dettes financières à long terme	0	0	0	0	0
Provisions pour avantages au personnel	66	0	0	0	66
Autres provisions	21	0	0	0	21
Impôts différés	5	0	0	0	5
Autres passifs	0	0	0	0	0
Passifs non courants	92	0	0	0	92
Dettes financières à court terme	0	0	0	0	0
Provisions (part à moins d'un an)	0	0	0	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	109	0	0	0	109
Impôts courants	613	0	0	0	613
Autres passifs	0	0	0	0	0
Passifs destinés à la vente	0	0	0	0	0
Passifs courants	722	0	0	0	722
Total passif	486 374	405 321	(81 619)	323 702	162 672

NOTE 41 – Liste des sociétés consolidées

Libellé	Siège	% intérêt 2007	% intérêt 2006	SIREN/ Pays/Territoire
I. Par intégration globale				
Financière Moncey	Puteaux	Mère	Mère	562 050 724
Compagnie des Tramways de Rouen	Puteaux	48,15 %	48,15 %	570 504 472
II. Par mise en équivalence				
Automatic Systems Belgium SA	Wavre	21,91 %	21,91 %	Belgique
Automatic Systems France SA	Paris	21,91 %	21,91 %	304 395 973
Barrière Contrôle d'Accès SARL	Paris	21,91 %	21,91 %	420 248 031
Automatic Systems Equipment Ltd	Birmingham	21,91 %	21,91 %	Royaume-Uni
Automatic Systems Española SA	Barcelone	21,91 %	21,91 %	Espagne
Automatic Systems America Inc.	Montréal	21,91 %	21,91 %	Canada
Automatic Control Systems Inc.	New York	21,91 %	21,91 %	États-Unis
Automatic Systems America USA Inc.	Plattsburgh	21,91 %	21,91 %	États-Unis
IER SA	Suresnes	21,91 %	21,91 %	622 050 318
IER GmbH	Uetze	21,91 %	21,91 %	Allemagne
IER Impresoras Especializadas	Madrid	21,91 %	21,91 %	Espagne
IER Inc.	Richardson	21,91 %	21,91 %	États-Unis
IER Ltd	Southall	21,91 %	21,91 %	Royaume-Uni
IER Pte Ltd	Singapour	21,91 %	21,91 %	Singapour
Printex Europe SA	Froyennes	14,08 %	14,08 %	Belgique
Rivaud Innovation	Puteaux	33,48 %	33,48 %	390 054 815
Rivaud Loisirs Communication	Puteaux	NC	NC	428 773 980
Société Industrielle et Financière de l'Artois	Puteaux	42,05 %	42,05 %	562 078 261
Socarfi	Puteaux	40,45 %	40,45 %	327 060 265
Techni-conseil	Avelin	NC	21,91 %	351 979 232
IER Graphic (ex-Tupos Graphic)	Avelin	21,91 %	21,91 %	330 345 158

NC : non consolidée.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Financière Moncey relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre société apprécie la valeur des écarts d'acquisition selon les modalités décrites au paragraphe 11 « Dépréciation d'actifs non financiers » de la note 1-B.6 « Règles et méthodes d'évaluation » de l'annexe,

Dans le cadre de notre appréciation des estimations comptables et sur la base des informations disponibles à ce jour, nous avons vérifié :

- le caractère approprié et la correcte application des méthodes d'évaluation suivies par votre société ;
- la cohérence et la pertinence des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, ainsi que des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 16 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

Constantin Associés
Thierry Quéron

AEG Finances
Philippe Bailly

Comptes sociaux

44	Bilan
45	Compte de résultat
46	Annexe aux comptes sociaux
46	Notes sur le bilan notes 1 à 4
48	Notes sur le compte de résultat notes 5 à 9
48	Informations diverses notes 10 à 16
49	Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
50	Filiales et participations au 31 décembre 2007
52	Rapport général des Commissaires aux comptes
53	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Comptes sociaux

Bilan

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	Montant brut	Au 31/12/2007 Dépréciation	Montant net	Au 31/12/2006 Montant net
Immobilisations financières	1-4				
Titres de participations		101 010	13 329	87 681	88 795
Autres titres immobilisés		13 220		13 220	14 933
Total des immobilisations financières		114 230	13 329	100 901	103 728
Créances	2				
Autres créances		23 748		23 748	11 186
Trésorerie					
Disponibilités		11		11	0
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance		12		12	12
Total des créances et comptes de régularisation		23 771	0	23 771	11 198
Total actif		138 001	13 329	124 672	114 926

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Capitaux propres	3		
Capital social		4 206	4 206
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 490	4 490
Écarts de réévaluation		612	612
Réserve légale		429	429
Réserves réglementées		1 009	1 009
Autres réserves		86 245	86 245
Report à nouveau		7 102	5 515
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		19 746	11 188
Provisions réglementées		61	61
Total des capitaux propres		123 900	113 755
Provisions pour risques et charges	4		
Provisions pour charges		80	86
Total des provisions pour risques et charges		80	86
Dettes	2		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		102	49
Dettes fiscales et sociales		590	986
Total des dettes		692	1 085
Total passif		124 672	114 926

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	Notes	2007	2006
Chiffre d'affaires net		0	0
Total des produits d'exploitation		0	0
Autres achats et charges externes	5	352	302
Impôts, taxes et versements assimilés	6	17	17
Autres charges	7	18	18
Total des charges d'exploitation		387	337
Résultat d'exploitation		(387)	(337)
Produits financiers de participations		19 703	11 163
Autres intérêts et produits assimilés		713	288
Reprises sur provisions et transferts de charges		20	242
Total des produits financiers		20 436	11 693
Dotations financières aux amortissements et provisions		1 132	2
Total des charges financières		1 132	2
Résultat financier	8	19 304	11 691
Résultat courant avant impôts		18 917	11 354
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		9	8
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 266	
Reprises sur provisions et transferts de charges		6	
Total des produits exceptionnels		3 281	8
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		9	59
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 715	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			7
Total des charges exceptionnelles		1 724	66
Résultat exceptionnel	9	1 557	(58)
Impôts sur les bénéfices		728	108
Total des produits		23 717	11 701
Total des charges		3 971	513
Bénéfice ou perte		19 746	11 188

Comptes sociaux

Annexe aux comptes sociaux

Méthodes et principes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 1999, conformément au règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable, ainsi qu'aux avis et aux recommandations ultérieurs du Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût historique d'acquisition.

À la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable réévalué, de la rentabilité et/ou des perspectives d'avenir, ainsi que de la valeur d'utilité de la participation.

2. CRÉANCES ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Notes sur le bilan

NOTE 1 – Actif immobilisé

VALEURS BRUTES

(en milliers d'euros)

	Valeurs brutes au 01/01/2007	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31/12/2007
Immobilisations financières				
Participations	101 012		2	101 010
Titres immobilisés	14 933		1 713	13 220
Total	115 945		1 715	114 230

VARIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

La diminution des titres immobilisés concerne la cession à Bolloré des titres Financière du Champ de Mars (ex-Socfin) pour : 1 713 milliers d'euros.

AMORTISSEMENTS

Néant.

NOTE 2 – État des échéances, des créances et des dettes

État des créances

(en milliers d'euros)

	Montant brut	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Dont entreprises liées
Actif circulant				
Conventions de trésorerie	23 748	23 748		23 748
Charges constatées d'avance	12	12		2
Total	23 760	23 760		23 750

État des dettes

(en milliers d'euros)

	Montant brut	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Dont entreprises liées
Dettes financières					
Emprunts auprès des établissements de crédit					
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs	102	102			13
Dettes fiscales et sociales	590	590			0
Total	692	692			13

CHARGES À PAYER

• Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 73 milliers d'euros.

NOTE 3 – Capitaux propres

Le capital social au 31 décembre 2007 est de 4 206 033 euros, et est divisé en 182 871 actions de 23 euros chacune, dont aucune ne bénéficie d'un droit de vote double.

(en milliers d'euros)	Au 01/01/2007	Affectation du résultat 2006	Résultat de l'exercice 2007	Au 31/12/2007
Capital social	4 206			4 206
Primes liées au capital	2 950			2 950
Prime de fusion	1 540			1 540
Écarts de réévaluation	612	-		612
Réserve légale	429	-		429
Réserves réglementées	1 009			1 009
Autres réserves	86 245			86 245
Report à nouveau	5 515	1 587		7 102
Résultat de l'exercice	11 188	(11 188)	19 746	19 746
Provisions réglementées	61			61
Total	113 755	(9 601)	19 746	123 900

NOTE 4 – État des provisions

(en milliers d'euros)	Montant au 01/01/2007	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans utilisation	Montant au 31/12/2007
Provisions réglementées					
Autres	61				61
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour retraites	86		6		80
Dépréciation					
Participations	12 217	1 132		20	13 329
Total	12 364	1 132	6	20	13 470

Comptes sociaux

Notes sur le compte de résultat

NOTE 5 – Achats et charges externes

(en milliers d'euros)	2007	2006
Honoraires	271	225
Frais de banque et titres	25	22
Publicité diverse	56	55
Total	352	302

NOTE 6 – Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	2007	2006
Autres impôts et taxes	17	17

NOTE 7 – Autres charges

(en milliers d'euros)	2007	2006
Jetons de présence	18	18

NOTE 8 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	2007	2006
Revenus des titres de participation	19 703	11 163
Produits et charges d'intérêt	713	288
Dotations et reprises sur provisions	(1 112)	240
Total	19 304	11 691

NOTE 9 – Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2007	2006
Reprises et dotations sur provisions	6	(7)
Plus-values de cession de titres	1 552 ⁽¹⁾	-
Divers	(1)	(51)
Total	1 557	(58)

(1) Dont cession des titres Financière du Champ de Mars (ex-Socfin) : 1 541.

Informations diverses

NOTE 10 – Rémunérations des dirigeants

(en milliers d'euros)	2007	2006
Jetons de présence	18	18

NOTE 11 – Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	18 917	(696)	18 221
Résultat exceptionnel	1 557	(32)	1 525
Total	20 474	(728)	19 746

NOTE 12 – Indication des accroissements et des allègements de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	Base	Impôt
Accroissement de la dette future d'impôt	-	-
Allègement de la dette future d'impôt	80	27

NOTE 13 – Avances et crédits alloués aux dirigeants

Néant.

NOTE 14 – Tableau des filiales et participations

Voir page 52.

NOTE 15 – Consolidation

Financière Moncey est consolidée par intégration globale dans :
 Bolloré (ex-Bolloré Investissement)
 Odet
 29500 Ergué-Gabéric
 Les informations financières relatives au Groupe Bolloré sont disponibles sur le site www.bolloré.com.

NOTE 16 – Effectifs

Néant.

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	2003	2004	2005	2006	2007
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social ⁽¹⁾	4 206	4 206	4 206	4 206	4 206
Nombre des actions ordinaires existantes	182 871	182 871	182 871	182 871	182 871
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II. Opérations et résultats de l'exercice⁽¹⁾					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	4 224	10 710	9 152	11 062	21 579
Impôts sur les bénéfices	-	174	100	108	728
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	6 602	9 944	9 193	11 188	19 746
Résultats distribués	7 315	6 400	7 680	9 601	11 978
III. Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	23,08	57,61	49,50	59,90	114,02
Résultat après impôts, amortissements et provisions	36,10	54,37	50,27	61,18	107,98
Dividende net attribué à chaque action	40,00	35,00	42,00	52,50	65,50
IV. Personnel					
Nombre de salariés	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-

(1) En milliers d'euros.

Comptes sociaux

Filiales et participations au 31 décembre 2007

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu	Valeur brute
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société				
1) FILIALES (50 % AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)				
2) PARTICIPATIONS (10 % À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)				
Socfrance	240	5 669	11,53	971
Compagnie des Tramways de Rouen	284	8 248	48,15	1 080
Financière V	69 724	15 939	10,50	8 994
Société Industrielle et Financière de l'Artois	5 324	218 675	42,05	66 086
Rivaud Innovation	12 160	(6 733)	23,45	2 852
Omnium Bolloré	34 853	7 418	17,10	7 922
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations				
1) FILIALES (NON REPRISES AU PARAGRAPHE A1)				
2) PARTICIPATIONS (NON REPRISES AU PARAGRAPHE A2)				
Participations françaises				13 105
Participations étrangères				
Total				101 010

51

Rapport général des Commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Financière Moncey, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Votre société détermine la valeur d'inventaire des titres de participation selon les modalités décrites dans le paragraphe I des « Méthodes et principes comptables » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations comptables et sur la base des informations disponibles à ce jour, nous avons vérifié :

- le caractère approprié et la correcte application de l'approche retenue par votre société ;
- la cohérence et la pertinence des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 16 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

Constantin Associés
Thierry Quéron

AEG Finances
Philippe Bailly

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents dont elles sont issues.

Avec la société Bolloré

Votre Conseil d'administration du 22 mars 2007 a autorisé la cession à Bolloré de 8 344 titres de la société Socfin, devenue Financière du Champ de Mars, au prix de 390 euros par action, soit un montant global de 3 254 160 euros. Cette opération a été réalisée le 16 mai 2007.

Administrateurs intéressés :

- Vincent Bolloré
- Édouard de Ribes
- Cédric de Bailliencourt
- Olivier Roussel
- Hubert Fabri

Paris, le 16 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

Constantin Associés
Thierry Quéron

AEG Finances
Philippe Bailly



Résolutions

- 56 Résolutions présentées
à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2008

Résolutions

Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2008

Première résolution

(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2007)

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président sur le contrôle interne et du rapport général des Commissaires aux comptes ainsi que des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve dans toutes leurs parties lesdits comptes et rapports tels qu'ils lui sont présentés et qui font ressortir un bénéfice de 19 745 892,70 euros.

Elle prend acte qu'aucune dépense et charge non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés n'a été engagée au cours de l'exercice.

Deuxième résolution

(AFFECTATION DU RÉSULTAT)

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 19 745 892,70 euros.

L'Assemblée générale, conformément aux propositions du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

(en euros)

Bénéfice de l'exercice	19 745 892,70
Report à nouveau antérieur	7 102 298,02
Bénéfice distribuable	26 848 190,72
Dividende	11 978 050,50
Au compte « Report à nouveau »	14 870 140,22

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à **65,50 euros** par action au nominal de 23 euros, en augmentation de 25 % par rapport à 2006.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code général des impôts, ou sur option à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu de l'article 117 quater du Code général des impôts et dans les conditions prévues par lui.

Ce dividende sera, selon la procédure applicable aux actions admises en Euroclear, mis en paiement à compter du 16 juin 2008.

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	2006	2005	2004
Nombre d'actions	182 871	182 871	182 871
Dividende (en euros)	52,50 ⁽²⁾	42,00 ⁽²⁾	35,00 ⁽¹⁾
Montant distribué (en millions d'euros)	9,60	7,68	6,40

(1) Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2004 était éligible à la réfaction de 50 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

(2) Le dividende à répartir au titre des exercices 2005 et 2006 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

Troisième résolution

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2007)

L'Assemblée générale approuve les comptes consolidés qui se traduisent par un résultat net de 25,82 millions d'euros, dont 25,74 millions d'euros part du Groupe, contre un résultat net de 21,2 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Quatrième résolution

(RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale ratifie la cooptation comme nouvel administrateur de Cédric de Bailliencourt, décidée par le Conseil d'administration du 6 décembre 2007 pour la durée du mandat qui restait à courir de Michel Roqueplo, décédé, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cinquième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Vincent Bolloré arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, le renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Sixième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de la société Bolloré arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, le renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Septième résolution

(APPROBATION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES)

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux prescriptions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des déclarations qui y sont inscrites et en approuve les conclusions.

Huitième résolution

(POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Autres informations réglementées

58	Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux
59	Attestation du rapport financier annuel
59	Document d'information annuel

Autres informations réglementées

Honoraires des Contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux (article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers)

MONTANT DES HONORAIRES PAR RÉSEAU
(en milliers d'euros)

			Constantin Associés				AEG – Harmand			
			Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
Au 31/12/2007	Total 2007	Total 2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit										
• Commissariat aux comptes										
– Financière Moncey	33	20	5	4	45	40	28	16	100	100
– Filiales	6	6	6	6	55	60	0	0	0	0
• Autres missions légales et accessoires										
– Financière Moncey	0	0			0	0			0	0
– Filiales	0	0			0	0			0	0
Sous-total	39	26	11	10	100	100	28	16	100	100
Autres prestations										
• Juridique, fiscal, social	0	0			0	0			0	0
• Autres	0	0			0	0			0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total honoraires	39	26	11	10	100	100	28	16	100	100

Au 31/12/2006	Total 2006	Total 2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Audit										
• Commissariat aux comptes										
– Financière Moncey	20	30	4	15	40	71	16	15	100	100
– Filiales	6	6	6	6	60	29	0	0	0	0
• Autres missions légales et accessoires										
– Financière Moncey	0	0			0	0			0	0
– Filiales	0	0			0	0			0	0
Sous-total	26	36	10	21	100	100	16	15	100	100
Autres prestations										
• Juridique, fiscal, social	0	0			0	0			0	0
• Autres	0	0			0	0			0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total honoraires	26	36	10	21	100	100	16	15	100	100

Au 31/12/2005	Total 2005	Total 2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Audit										
• Commissariat aux comptes										
– Financière Moncey	30	31	15	16	71	73	15	15	100	100
– Filiales	6	6	6	6	29	27	0	0	0	0
• Autres missions légales et accessoires										
– Financière Moncey	0	0			0	0			0	0
– Filiales	0	0			0	0			0	0
Sous-total	36	37	21	22	100	100	15	15	100	100
Autres prestations										
• Juridique, fiscal, social	0	0			0	0			0	0
• Autres	0	0			0	0			0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total honoraires	36	37	21	22	100	100	15	15	100	100

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant à la pge 5 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

29 avril 2008
François Laroze,
Directeur général

Document d'information annuel

Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site Internet de la société (www.financiere-moncey.com)

COMMUNIQUÉS

20/03/2008	Résultats 2007 Avis financier : <i>La Tribune</i> (20 mars 2008)
15/02/2008	Chiffre d'affaires 2007
14/11/2007	Chiffre d'affaires des neuf premiers mois 2007
13/11/2007	Addendum aux résultats semestriels 2007
27/09/2007	Résultats du premier semestre 2007 Avis financier : <i>La Tribune</i> (1 ^{er} octobre 2007)
07/08/2007	Rapport financier semestriel 2007
01/06/2007	Communiqué de mise à disposition du rapport du Président sur le contrôle interne
22/05/2007	Mise en ligne du rapport annuel 2006
21/05/2007	Avis de convocation
21/05/2007	Modalités de mise à disposition/consultation des informations art. R. 225-83 du Code de commerce
15/05/2007	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2007
30/04/2007	Montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes
22/03/2007	Résultats année 2006 Avis financiers : <i>L'Agefi</i> (26 mars 2007) <i>L'Agefi Hebdo</i> (29 mars 2007)
12/02/2007	Chiffre d'affaires 2006

DÉCLARATIONS D'OPÉRATIONS SUR TITRES DE FINANCIÈRE MONCEY PAR LES DIRIGEANTS

Néant

RAPPORT ANNUEL (DISPONIBLE AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ)

30/05/2008 Rapport annuel 2007

01/06/2007 Rapport annuel 2006

PUBLICATIONS (DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET : WWW.FINANCIERE-MONCEY.COM)

30/04/2008 Rapport annuel 2007

25/05/2007 Rapport du Président sur le contrôle interne

24/05/2007 Document d'information annuel

16/05/2007 Rapport annuel 2006

Informations publiées au Bulletin des annonces légales obligatoires (Balo)

13/02/2008 Chiffre d'affaires annuel 2007

14/11/2007 Chiffre d'affaires neuf premiers mois 2007

24/10/2007 Comptes du premier semestre 2007 et rapport des Commissaires aux comptes

10/08/2007 Chiffre d'affaires du premier semestre 2007

04/07/2007 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2006

14/05/2007 Chiffre d'affaires du premier trimestre 2007

23/04/2007 Publication des comptes annuels 2006

06/04/2007 Avis de convocations pour l'Assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire

14/02/2007 Chiffres d'affaires année 2006

Informations déposées au greffe du tribunal de commerce de Nanterre

13/07/2007 Dépôt des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 (dépôt n° 13162 du 13 juillet 2007)

13/07/2007 Dépôt des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 (dépôt n° 13160 du 13 juillet 2007)

06/07/2007 Dépôt des statuts - Procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007 (dépôt n° 19759 du 6 juillet 2007)

Autres informations réglementées

Informations mises à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue des Assemblées générales de la Financière Moncey

PRÉALABLEMENT AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES MIXTES DU 6 JUIN 2007

- L'avis de réunion valant convocation paru dans le Balo n° 42 du 6 avril 2007
- L'avis de convocation paru dans le journal des annonces légales *Le Quotidien Juridique* n° 98 du 16 mai 2007
- Les statuts
- L'inventaire des éléments actifs et passifs du patrimoine de la société
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2006, ainsi que le tableau des affectations de résultat, l'inventaire des valeurs mobilières, les comptes consolidés et le rapport sur la gestion du Groupe
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices
- Le rapport du Conseil d'administration
- Le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions à titre extraordinaire
- Le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne
- Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- Le texte des projets de résolutions
- La liste des administrateurs avec l'indication de leurs fonctions dans d'autres sociétés
- La liste des conventions relevant des dispositions de l'article L. 225-39 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006
- Le tableau récapitulatif des délégations de pouvoir accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital
- La liste des actionnaires arrêtée par la société trois jours ouvrés qui précèdent l'Assemblée générale

FINANCIÈRE MONCEY

TOUR BOLLORÉ

31-32, QUAI DE DION-BOUTON

92811 PUTEAUX CEDEX - FRANCE

TÉL. : + 33 (0)1 46 96 44 33

FAX : + 33 (0)1 46 96 44 22

WWW.FINANCIERE-MONCEY.COM

Bolloré 